

## Cycle 2 : regards hétérodoxes sur l'économie

# Une brève histoire des inégalités

d'après *Capital et Idéologie*

**Thomas Piketty**

Économiste, ancien élève de l'ENS, Directeur d'Études  
à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS)  
Professeur à l'École d'Économie de Paris  
Auteur de *Capital et Idéologie* (Seuil, 2019)

*Transcription non relue par Thomas Piketty*

Je voudrais dire d'abord que je suis très heureux d'être ici, ce soir, à Toulouse, pour vous parler de mon livre, *Capital et Idéologie* (Ed du Seuil, 2019). Dans cette présentation, je vais vous projeter une partie des tableaux et graphiques du livre, car il est important de présenter le type de matériaux que j'utilise. Ce livre est d'abord une histoire économique, sociale et politique des régimes inégalitaires, depuis les sociétés trifonctionnelles et esclavagistes jusqu'aux sociétés postcoloniales et hyper-capitalistes, en essayant aussi de décloisonner d'une part l'économie et l'histoire, et d'autre part l'histoire économique et l'histoire politique. Par comparaison au *Capital* au XXI<sup>e</sup> siècle (que j'ai publié en 2013), *Capital et idéologie* est un livre moins occidental-centré, plus politique et axé sur les fragilités et les transformations des idéologies inégalitaires.

La thèse générale du livre est que l'histoire des régimes inégalitaires montre que la transformation des structures sociales, des structures de répartition des revenus et des patrimoines au cours de l'histoire, est d'abord le fait de transformations politiques et idéologiques beaucoup plus que de processus strictement économiques.

Pour faire cette démonstration, je rassemble des matériaux très différents, de périodes très différentes, qui portent à la fois sur l'histoire des inégalités et les représentations des inégalités, les idéologies autour de ces inégalités.

Je voudrais dire tout de suite que c'est un **livre fondamentalement optimiste**, dans le sens où ce grand détour par l'histoire permet d'abord de mieux mettre à distance les idéologies du présent dans ce qu'elles ont parfois d'excessif. Et puis d'apprendre, par l'histoire, que tous les discours très conservateurs consistant à dire que rien ne pourra jamais changer, que la structure actuelle des inégalités est

là pour durer éternellement, ont été entendus à toutes les époques, alors que, finalement, les choses changent toujours beaucoup plus rapidement qu'on ne le croit ! Mais le changement historique résulte souvent de crises, qui sont nécessaires, cela est incontestable.

Une autre leçon de l'histoire, cependant, c'est que les crises peuvent être nécessaires, mais ne sont pas suffisantes et ne sont rien s'il n'y a pas un débouché intellectuel et politique. Les débouchés peuvent être très différents selon qu'une préparation intellectuelle des programmes d'action a fait l'objet d'une appropriation large (citoyenne), ou au contraire n'a pas fait l'objet de cette appropriation.

Je décline ce schéma général de l'histoire comme lutte des classes sociales mais surtout lutte des idées, des idéologies. Tout au long du livre, je pense qu'il faut prendre au sérieux les justifications des inégalités, y compris avec ce qu'elles ont parfois d'hypocrite, mais pour mieux les dépasser. Il y a toujours un fond de plausibilité dans ces systèmes de justification des inégalités, qu'il faut prendre au sérieux.

## **Rapidement, voici le plan que je suis dans ce livre, en 4 parties :**

- La première partie traite des sociétés d'ordres de l'Ancien Régime, la façon dont elles se transforment en sociétés de propriétaires à la suite de la Révolution française notamment ;
- La deuxième partie traite des sociétés esclavagistes et coloniales ;
- La troisième partie étudie la chute des sociétés de propriétaires pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle et leur dépassement par un mélange de sociétés social-démocrates et de sociétés communistes qui, finalement, entrent en crise à partir des années 1980-1990 ;
- La quatrième partie étudie l'évolution des structures sociales et économiques des électors et la façon dont le système de clivage politique droite/gauche, centré notamment sur les questions de redistribution et de réduction des inégalités, clivage qui a joué un rôle très important, notamment dans les décennies de l'après 2<sup>e</sup> guerre mondiale, est progressivement entré en crise. Cette perspective de long terme me semble vraiment nécessaire pour prendre la mesure des éléments possibles de dépassement que je décris dans le dernier chapitre.
- Dans le chapitre 17 (dernier chapitre), je présente des éléments pour une nouvelle forme de socialisme adapté au XXI<sup>e</sup> siècle. Chacun est évidemment libre de tirer des conclusions différentes, d'écrire son propre chapitre 17. Je ne fais que dérouler les conclusions, les perspectives qui me semblent les plus cohérentes avec les éléments historiques que je présente dans ce livre. Mais avec des éléments qui sont eux-mêmes très imparfaits, incomplets.

Le livre est un peu long. Je m'en excuse. En même temps, je crois qu'il est vraiment très lisible, il faut juste un peu de temps... mais on n'est pas pressé, il faut juste essayer de prendre son temps.

Si vous ne voulez pas vous lancer dans le livre, vous pouvez aller à cette adresse internet <http://piketty.pse.ens.fr/ideologie>. Vous y trouverez l'ensemble des 169 graphiques et tableaux du livre. Et il y en a même une centaine de plus que je n'ai pas pu prendre en compte dans le livre et qui sont disponibles, ainsi que le powerpoint que j'utilise pour la présentation de ce soir, et des extraits du livre. Beaucoup de matériaux qui vous permettront de vous faire une idée plus précise et puis, si vous voulez vous lancer dans le livre, n'hésitez pas !

## **Dans ma présentation de ce soir, je vais organiser mon propos autour de ces 4 points.**

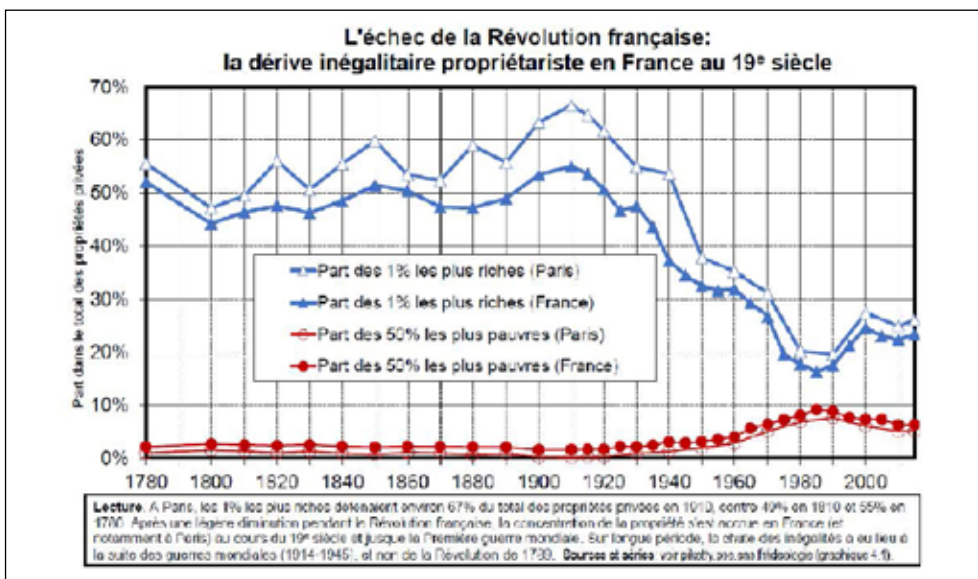
- Le premier point sera consacré à ce que j'appelle ici « l'échec de la Révolution française ». Ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a une promesse d'égalité qui est faite par la Révolution française et qui finalement au XIX<sup>e</sup> siècle ne se matérialise pas complètement et on va commencer par là.
- Le deuxième point concernera la phase de réduction des inégalités très fortes qu'on a pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et on verra notamment le rôle des mobilisations sociales et des crises dans cette transformation.

- Le troisième point portera sur la phase de remontée des inégalités observée depuis les années 1980-1990 qui, là encore, met en jeu des chocs qui sont plus de nature politique et idéologique que strictement économiques. Les deux chocs les plus importants sont la chute du communisme soviétique, et puis le reaganisme et l'échec du reaganisme, en tout cas pour ce qui est de sa promesse de prospérité tel qu'elle a été formulée dans les années 80. Et ces deux désillusions finalement, la désillusion post-communiste et la désillusion post-reaganienne, face à la mondialisation et au libéralisme pur, contribuent toutes les deux à un risque de dérive nationaliste identitaire qu'on observe maintenant, au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Par certains côtés il est proche de ce qu'on pouvait observer au début du XX<sup>e</sup> siècle et on peut essayer d'en tirer des leçons sur les éléments possibles de sortie de crise.
- C'est ce que je ferai dans la 4<sup>e</sup> partie.

## Premier point : l'échec de la Révolution Française.

Là, je veux vraiment insister sur le fait que la Révolution, qui proclame un principe d'égalité (au moins sur le plan juridique, sur le plan formel), en particulier face au droit de propriété, en pratique durcit le droit de propriété davantage qu'elle ne met en place des éléments permettant d'ouvrir la propriété et de faire circuler la propriété. Et, en pratique, on se retrouve bien souvent à sacraliser le pouvoir du propriétaire, quasiment comme une nouvelle religion, par peur de ne pas savoir où s'arrêter dans cette redistribution !

Et tout cela conduit à un niveau de concentration de la richesse, donc aussi du pouvoir économique et social, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, et jusqu'en 1914. J'évoquerai le cas de la compensation financière qui est donnée aux propriétaires d'esclaves lors de l'abolition de l'esclavage comme une illustration un peu extrême de ce que je veux dire par cette idée de sacralisation de la propriété au XIX<sup>e</sup> siècle.



L'échec de la Révolution française se voit sur le graphique ci-dessus, qui montre l'évolution de la part des 1 % qui détiennent le plus de patrimoine, la propriété immobilière, financière, professionnelle sous toutes ses formes. Ces 1 % qui détenaient le plus de patrimoine, détenaient, à la veille de la première guerre mondiale, pratiquement 70 % du patrimoine total à Paris, un peu moins pour le reste de la France (entre 50 et 60 %). Il faut attendre le XX<sup>e</sup> siècle, et en particulier les deux guerres mondiales, pour voir une forte réduction de cette concentration. Mais on assiste à une remontée depuis des années 80/90, qui est encore loin de nous avoir fait remonter au niveau du XIX<sup>e</sup> siècle.

Alors je veux attirer votre attention sur deux points. D'abord cette forte réduction de la part des 1 % les plus riches s'est faite principalement au bénéfice des 20, 30, 40 % suivants. Les 50 % les plus pauvres, eux, n'ont jamais véritablement rien possédé. En rouge vous avez la part des 50 % qui va représenter 6 à 7 % du patrimoine total aujourd'hui. Ce qui ne fait quand même pas beaucoup pour 50 % de la population, et en particulier, ça fait moins que les 1 % les plus riches qui vont détenir 25 à 30 %.

Donc le fait que les 50 % aient toujours détenu beaucoup moins que les 1 % les plus riches, bien qu'étant 50 fois plus nombreux, donne quand même une idée de l'extrême concentration de la propriété qui est encore le cas aujourd'hui. Donc quand on parle de réduction des inégalités au cours du XX<sup>e</sup> siècle, c'est vrai, mais ça n'empêche pas que les inégalités sont toujours restées extrêmement fortes. Les deux sont vrais en même temps !

Et c'est l'une des difficultés de ce type de débat. Des gens vont insister sur le fait que tout va mieux, que les inégalités ont diminué. Oui certes, par rapport au XIX<sup>e</sup> siècle, où la part des 50 % les plus pauvres était de 2 % du total, avoir 6 ou 7 % c'est mieux, mais la réalité c'est qu'on a une hyper concentration de la propriété et qu'une très large partie de la population va passer sa vie à payer une grosse partie de son salaire comme loyer à un propriétaire, et rester dans une situation de dépendance de fait et d'inégalité très forte par rapport à ceux qui détiennent le patrimoine.,

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister et sur lequel je vais me concentrer maintenant, c'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, en dépit des promesses de la Révolution française, on n'a eu en fait aucune diminution réelle des inégalités : peut-être un tout petit peu au début, au moment de la Révolution, mais ensuite il y a une concentration croissante de la richesse tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la première guerre mondiale.

Ça peut paraître paradoxal, mais la réalité, c'est que la Révolution Française a mis fin, certes, aux privilèges fiscaux et juridictionnels de la noblesse mais en même temps n'a pas cherché véritablement à redistribuer la propriété. Par exemple, toutes les propriétés ecclésiastiques sont nationalisées, l'Église est expropriée, mais ces propriétés n'ont pas été redistribuées aux petits paysans. Elles ont été mises aux enchères pour ceux qui pouvaient les acheter, donc les bourgeois ou les nobles, qui seuls avaient les moyens financiers pour acheter ces propriétés.

La propriété est plutôt reconcentrée au profit de ceux qui en ont au départ, de ceux qui parviennent à en acquérir. Mais ceux qui ne possèdent rien ne posséderont toujours rien ! Et on a plutôt, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, une concentration croissante. En particulier, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, il y a un refus complet de l'impôt progressif et d'un barème permettant de redistribuer la propriété. L'impôt sur les successions, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, est fixé à 1 % : que vous transmettiez 1 000 francs ou un million de Francs, c'est toujours 1 %.

Des débats ont lieu de manière récurrente, en 1848, et dans les années 1870, au début de la III<sup>e</sup> République. Certains disent qu'il faudrait appliquer 2 % ou 3 % sur les plus grandes fortunes mais il y a toujours une majorité pour dire que c'est trop, que ce n'est pas possible, qu'il faut rester à 1 % pour tout le monde, parce que sinon, si on commence à mettre le doigt dans cet engrenage de la progressivité fiscale, de la redistribution des patrimoines, on ne saura jamais où s'arrêter, ce sera le chaos, et finalement ça se retournera contre les plus pauvres, contre tout le monde. Dans ce type d'argumentation il y a une part d'hypocrisie, mais il y a aussi une part de sincérité (je ne sais pas combien), une part de plausibilité dans l'argument : en tout cas, tant qu'on n'avait pas expérimenté ce type de barème progressif, c'est vrai que cet argument pouvait paraître plausible.

Ensuite ça a été expérimenté au XX<sup>e</sup> siècle, et je pense qu'aujourd'hui ce type de conservatisme est plus difficile à justifier si on n'oublie pas ces leçons de l'histoire.

## Quelques propositions d'impôt progressif en France au 18<sup>e</sup> siècle

| Graslin : impôt progressif sur le revenu<br><i>(Essai analytique sur la richesse et l'impôt, 1767)</i> |                            | Lacoste : impôt progressif sur l'héritage<br><i>(Du droit national d'hérédité, 1792)</i> |                            |
|--|----------------------------|--|----------------------------|
| Multiple du revenu moyen   | Taux effectif d'imposition | Multiple du patrimoine moyen   | Taux effectif d'imposition |
| 0,5  | 5%                         | 0,3  | 6%                         |
| 20   | 15%                        | 8  | 14%                        |
| 200  | 50%                        | 500  | 40%                        |
| 1300   | 75%                        | 1500   | 67%                        |

Lecture. Dans le projet d'impôt progressif sur le revenu présenté par Graslin en 1767, le taux effectif d'imposition passe graduellement de 5% pour un revenu annuel de 150 livres tournois (environ la moitié du revenu moyen par adulte de l'époque) à 75% pour un revenu de 400 000 livres (environ 1300 fois le revenu moyen). On observe une progressivité comparable dans le projet d'impôt progressif sur l'héritage présenté par Lacoste en 1792. Sources: voir piketty.pse.ens.fr/ideologie (tableau 3.1).

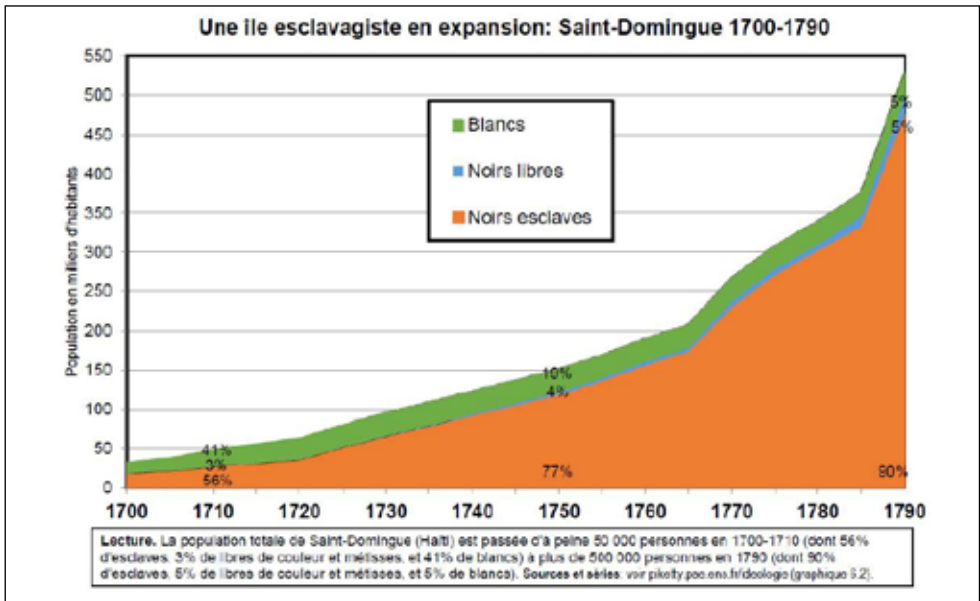
Des propositions ont bien été faites dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le tableau ci-dessus, deux propositions, parmi beaucoup d'autres, d'impôt progressif sur les revenus et sur les successions avaient été formulées au XVIII<sup>e</sup> siècle, au moment de la Révolution française. Il y avait aussi des propositions de Condorcet, de Thomas Paine qui proposaient d'utiliser un impôt progressif sur les très hautes concessions, pour financer une dotation en capital à tout le monde.

Donc toutes ces idées existaient déjà, et en particulier d'utiliser l'État de droit, avec des règles prévisibles, pour organiser la redistribution dans le respect de l'État de droit. Certains proposaient ce type de chose au nom des Lumières. Donc, les rapports de force pendant la Révolution avaient été formulés française font qu'on expérimente un petit peu dans cette direction et puis, finalement, c'est la direction plus conservatrice qui l'emporte!

## La question de l'esclavage

Ce côté très conservateur face au droit de propriété s'incarne de façon particulièrement extrême sur la question de l'esclavage. Je veux le rappeler, parce que certains éléments de cette histoire ont eu des conséquences jusqu'à nos jours, très longuement, et qu'on a tendance à les chasser de notre mémoire collective, en particulier en France.

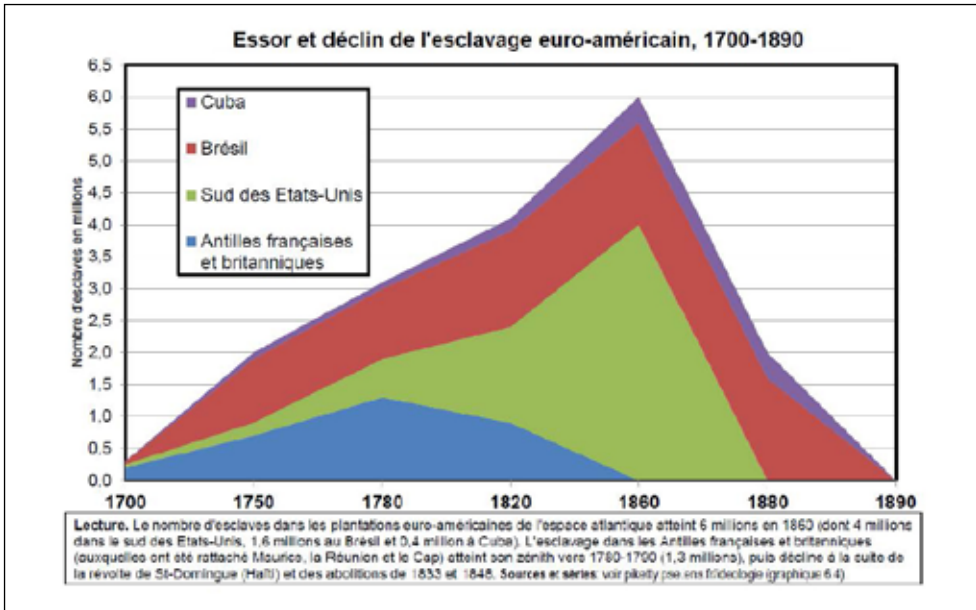
Le cas de Saint Domingue, qui va devenir Haïti quand l'île proclamera son indépendance, en 1804, est très important: Saint-Domingue, au XVIII<sup>e</sup> siècle, compte un demi-million d'esclaves, 90 % de la population de l'île est esclave, (95 % même dans certaines estimations). On est donc vraiment dans un cas d'inégalités extrêmes, avec un appareil répressif très fort. Mais évidemment 90 % d'esclaves, c'est assez compliqué à tenir et, au début de la Révolution française, une révolte très violente s'y déroule, elle est victorieuse, et les propriétaires sont chassés.



La Convention Nationale à Paris en 1794 avait bien adopté l'abolition de l'esclavage. Mais en réalité ce sont les révoltés qui ont imposé cette décision sur place, et les propriétaires se sont fait mettre dehors. Et finalement l'esclavage est rétabli en 1802 par Napoléon, et il s'appliquera jusqu'en 1848 dans les autres îles esclavagistes françaises, Martinique, Guadeloupe, Réunion, où il y avait 80 à 90 % d'esclaves.

Cependant, Saint Domingue ne redevient jamais une île esclavagiste et proclame en 1804 son indépendance sous le nom d'Haïti. La monarchie française va finir par accepter l'indépendance de l'île en 1825 mais uniquement parce que Haïti, menacée d'invasion par la flotte française, accepte de repayer une dette très importante à la France pour compenser les propriétaires d'esclave de la perte de leurs propriétés esclavagistes. Et cette dette va atteindre - c'est très documenté dans des travaux récents - environ trois années de production d'Haïti en 1825 (on dirait aujourd'hui 300 % du PIB) qu'ils ne pouvaient évidemment rembourser en une seule fois. Donc les banquiers français vont arriver et proposer de refinancer la dette, moyennant des taux d'intérêt, et cette dette va être repayée à la France jusqu'aux années 1950, soit pratiquement un siècle et demi de paiements pour avoir voulu être libre et compenser les propriétaires d'esclaves.





Il se passe la même chose pour l'abolition dans les îles britanniques en 1833 : le Parlement vote une loi pour compenser, non les esclaves pour les mauvais traitements subis ou parce qu'ils avaient travaillé pendant des siècles sans salaire, mais pour la perte de propriété des propriétaires d'esclaves. En 1848, même Victor Schœlcher, que l'on célèbre comme abolitionniste, défendait une indemnité pour les propriétaires d'esclaves qui a été appliquée à la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. Tous les intellectuels dits libéraux de l'époque, comme Tocqueville par exemple, défendaient mordicus la compensation des propriétaires, car ils pensaient que, si on ne compensait pas ces propriétaires qui avaient acquis leurs propriétés dans un cadre légal, alors on allait finir par remettre en cause l'ensemble des droits de propriété et c'est l'ensemble de la société qui allait s'effondrer.

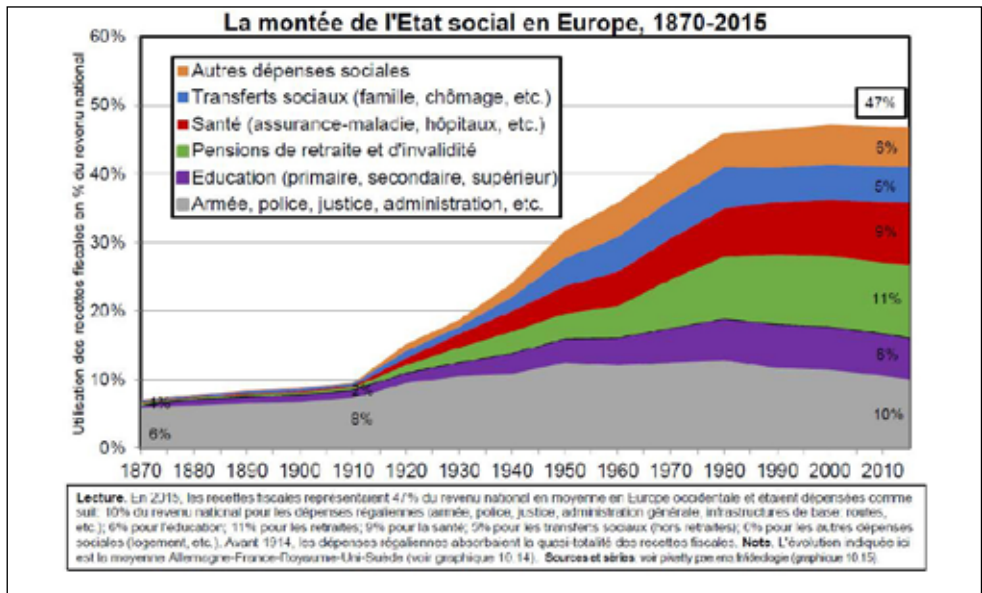
C'est une expérience intéressante parce qu'elle montre comment, dans ce refus de soumettre l'idée de propriété à un jugement démocratique et d'essayer de limiter les formes extrêmes des inégalités de pouvoirs résultant de l'inégalité de la propriété, il y a une dimension quasiment religieuse de la croyance dans le système de propriété au XIX<sup>e</sup> siècle, qui explique aussi cet échec de la Révolution française. Après les compensations des propriétaires d'esclaves, il va y avoir des accumulations de propriétés dans le cadre des empires coloniaux qui vont prendre des proportions considérables.

## Deuxième point : la phase de réduction des inégalités au XX<sup>e</sup> siècle

Je passe maintenant à la phase de réduction des inégalités au XX<sup>e</sup> siècle, qui va justement s'appuyer sur cette remise en cause de la propriété privée sacralisée qui était le modèle jusqu'en 1914. Il y a beaucoup de choses qui se jouent. Il y a d'abord le rôle des crises : la première guerre mondiale, la révolution bolchevique qui va mener à l'existence d'un contre-modèle communiste (lequel va mettre une très forte pression sur les élites des pays capitalistes), la crise des années trente qui va remettre en cause radicalement le modèle du capitalisme libéral, la seconde guerre mondiale. Mais il y a aussi un mouvement intellectuel plus long, issu de la préparation, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et d'une certaine façon depuis les Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'un programme de réduction des inégalités à base d'assurances sociales et de droit du travail : un programme en gestation qui peut transformer les crises en potentialités, en évolutions. Ce qui fait la différence avec les crises du capitalisme actuel, c'est qu'aujourd'hui les programmes en vue d'un système de remplacement sont moins développés, même s'il y avait aussi des faiblesses au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce que va faire l'Union soviétique, après la révolution bolchevique, est la phase noire de ces développements-là

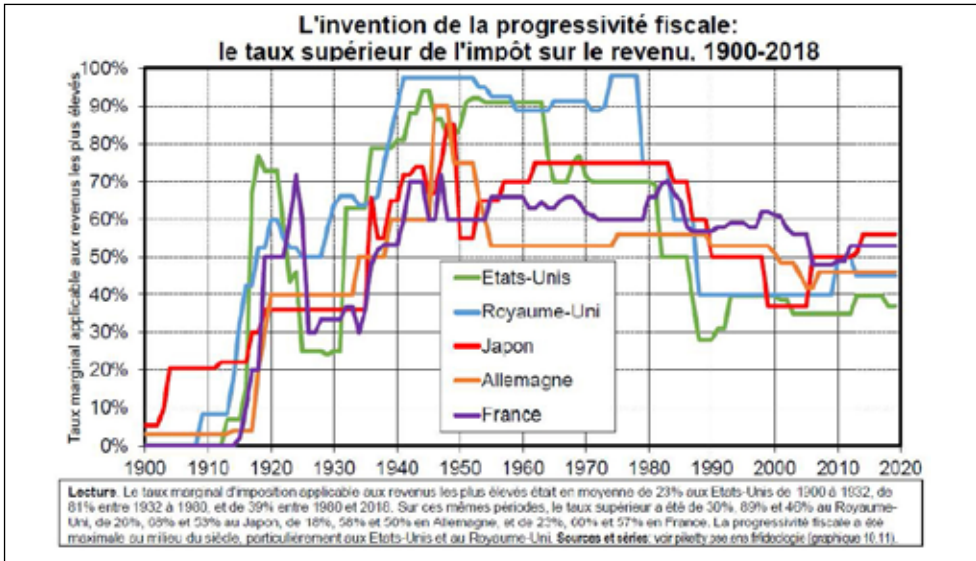
mais, dans beaucoup d'autres sociétés, il y avait un programme d'assurances sociales, d'impôts progressifs, de réductions des inégalités, d'investissements éducatifs relativement égalitaires, qui ont donné, au XX<sup>e</sup> siècle de très bons résultats. Je vais préciser quelques éléments.

Le premier concerne la montée de l'État social, c'est-à-dire la façon dont vont être utilisés les impôts au sens large (cotisations sociales, impôts directs et indirects, etc.) dans les quatre grands pays européens - la France, l'Allemagne, le Royaume Uni et la Suède - avec des différences entre eux mais avec un schéma d'ensemble où l'État finance essentiellement le maintien de l'ordre et des dépenses sociales qui ont commencé à progresser très légèrement entre 1880 et 1910 (vous voyez qu'il faut des bonnes lunettes pour voir cette progression). Mais c'est surtout après la première guerre mondiale qu'il va y avoir une montée de l'investissement éducatif : très faible au XIX<sup>e</sup> siècle (moins de 0,5 % du revenu national), il va atteindre 5-6 % du revenu national, c'est la courbe en violet des années 70-80 avec la scolarisation, primaire et secondaire, universelle.



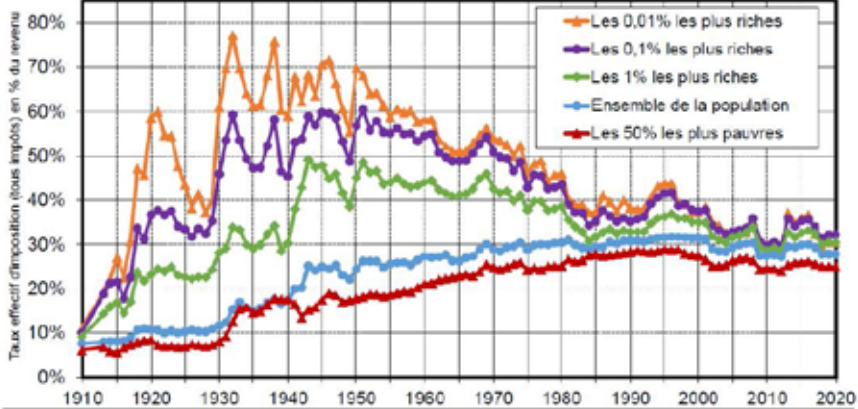
Ce mouvement avait commencé au XIX<sup>e</sup> siècle mais de façon très lente, notamment du fait d'un conservatisme fiscal des élites qui ne voulaient pas contribuer à ce financement. Bientôt, tout le monde va contribuer à ce financement et, avec un taux d'imposition qui va monter jusqu'à 47 %, tous prélèvements confondus, on met à contribution l'ensemble de la société. Mais on met encore plus à contribution les plus fortunés avec l'invention de la progressivité fiscale. Voyez l'évolution, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, du taux appliqué aux plus haut revenus.





Vous voyez que les États-Unis ou le Royaume-Uni vont avoir, depuis les années 20-30 avec Roosevelt jusqu'aux années 70-80, des taux de 70 à 90 % sur les plus hauts revenus, ce qui va rendre le système fiscal très progressif et rendre beaucoup plus acceptable l'augmentation générale du poids de l'État et la socialisation des dépenses publiques. La difficulté aujourd'hui est que la baisse de l'impôt progressif rend le prélèvement collectif plus difficile à accepter. Les classes moyennes et les classes populaires ont l'impression de devoir payer à la place des personnes plus riches qu'elles. On remarquera aussi que la France (en violet) est le dernier pays à instituer l'impôt sur le revenu et cet impôt est créé, non pas pour financer les écoles mais, d'après la loi du 15 juillet 1914, pour financer l'effort de guerre contre l'Allemagne. C'est assez triste, ce sera utilisé ensuite pour des choses plus utiles que financer la guerre, mais au début c'est la seule raison qui débloque la situation au Sénat, alors que dans tous les autres pays, il y a un impôt sur le revenu qui existe parfois depuis 1880 (et même 1870 en Allemagne, au Japon, au Danemark et en Suède). Les États-Unis n'ont créé leur impôt sur le revenu qu'en 1913 mais c'était en temps de paix et cela a demandé une très longue et très compliquée révision de la Constitution américaine qui était engagée depuis 1880, et la mobilisation politique de la société américaine était bien plus forte qu'en France. La France aime beaucoup se représenter comme le pays de l'égalité à travers les siècles, mais ce discours est souvent instrumentalisé par une part des élites pour refuser une partie des redistributions nécessaires. Un des grands arguments, à la veille de 1914 et pendant la III<sup>e</sup> République, pour refuser la création d'un impôt sur le revenu, a consisté à dire que nous avons réussi à faire la Révolution française, qu'on était déjà un pays d'égalité, et que si ça pouvait être utile pour le Royaume-Uni aristocratique, pour l'Allemagne, etc., nous Français, nous n'en avons pas besoin. Pourtant, les données dont on dispose aujourd'hui montrent que la société de propriétaires français d'avant 1914 était tout aussi inégalitaire que les autres sociétés européennes. C'est un exemple d'hypocrisie assez extrême et des leçons de l'Histoire qu'il ne faut pas oublier car ce sont des choses qui peuvent se reproduire. La progressivité fiscale a été une réalité pendant une grande partie du XX<sup>e</sup> siècle.

### Taux effectifs et progressivité aux États-Unis 1910-2020

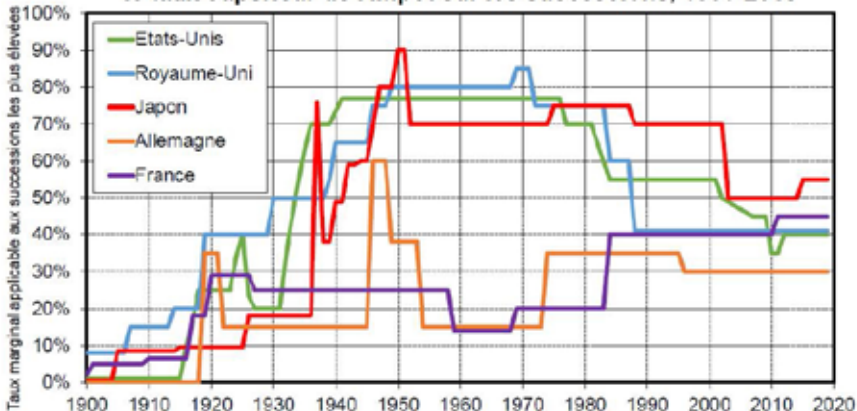


**Lecture.** De 1915 à 1990, le système fiscal était fortement progressif aux États-Unis, dans le sens où les taux effectifs d'imposition acquittés par les plus forts revenus (tous impôts confondus, et en % du revenu total avant impôts) était significativement plus élevée que le taux effectif moyen acquitté par l'ensemble de la population (et en particulier par les 50% des revenus les plus bas). Depuis 1990, le système fiscal est faiblement progressif, avec des écarts limités de taux effectifs d'imposition. Sources et séries : voir piketty.pse.ens.ideo.org (graphique 10.13).

En bleu, on a le taux moyen, tous prélèvements confondus (impôts directs, indirects, cotisations sociales), payé aux États-Unis, et vous voyez comment les 1 % les plus riches - et encore plus les 0,01 % les plus riches - vont payer jusqu'à 60-70 % de taux effectif. Ce n'était pas du tout théorique, ça a duré sur une assez longue période, notamment sous Roosevelt et les décennies qui ont suivi, et ça a conduit à une très forte réduction des inégalités au cours de cette période. Il y a eu un mouvement similaire sur l'impôt sur les successions qui, là encore, a atteint 70-80 % sur les plus hautes successions aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Japon après la seconde guerre mondiale.

En France et en Allemagne, ça va moins loin, sans doute parce que les destructions liées aux guerres et l'inflation ont redistribué en partie les fortunes. Il est intéressant de voir que ce n'est pas la représentation que l'on a aujourd'hui des États-Unis (ou du Royaume-Uni), où certains s'étonnent de voir des candidats démocrates américains proposer d'appliquer des impôts de 70-80 %, alors que la tradition américaine a été pendant très longtemps celle-là.

### L'invention de la progressivité fiscale: le taux supérieur de l'impôt sur les successions, 1900-2018

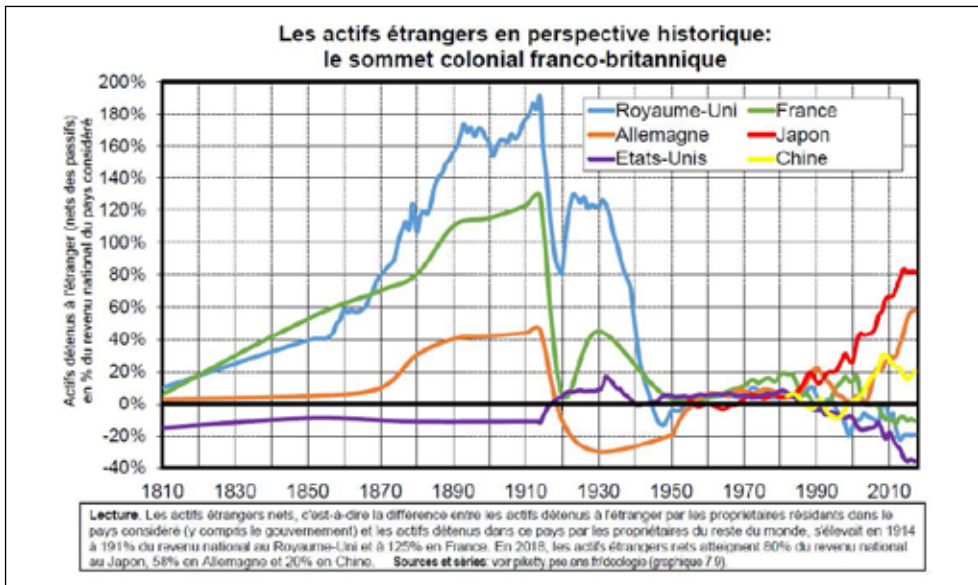


**Lecture.** Le taux marginal d'imposition applicable aux successions les plus élevées était en moyenne de 12% aux États-Unis de 1900 à 1932, de 75% entre 1932 et 1980, et de 50% entre 1980 et 2018. Sur ces mêmes périodes, le taux supérieur a été de 25%, 72% et 46% au Royaume-Uni, de 9%, 64% et 60% au Japon, de 6%, 23% et 32% en Allemagne, et de 15%, 22% et 39% en France. La progressivité fiscale a été maximale au milieu du siècle, particulièrement aux États-Unis et au Royaume-Uni. Sources et séries : voir piketty.pse.ens.ideo.org (graphique 10.12).

Si on regarde l'histoire des États-Unis uniquement depuis les années 80, on rate une grosse partie de l'histoire. Et on a besoin de revenir sur ce passé commun qui, finalement, est très important et pas si loin que ça. Cela illustre à quel point tout cela peut changer très, très vite. A la veille de la première guerre mondiale, tout le monde disait que l'impôt progressif n'arriverait jamais, c'était une lubie, mais les choses peuvent changer très vite, souvent à l'occasion d'une crise. Dans le cas des États-Unis, c'est davantage la crise financière des années 30 que les guerres mondiales - surtout les guerres européennes, la première en tout cas - qui va changer la donne.

Un autre élément, qui va être un moteur dramatique mais en même temps un moteur du changement, est la dimension internationale du régime inégalitaire d'avant 1914. Le graphique suivant montre le niveau des actifs étrangers possédés dans le reste du monde par les différents pays.

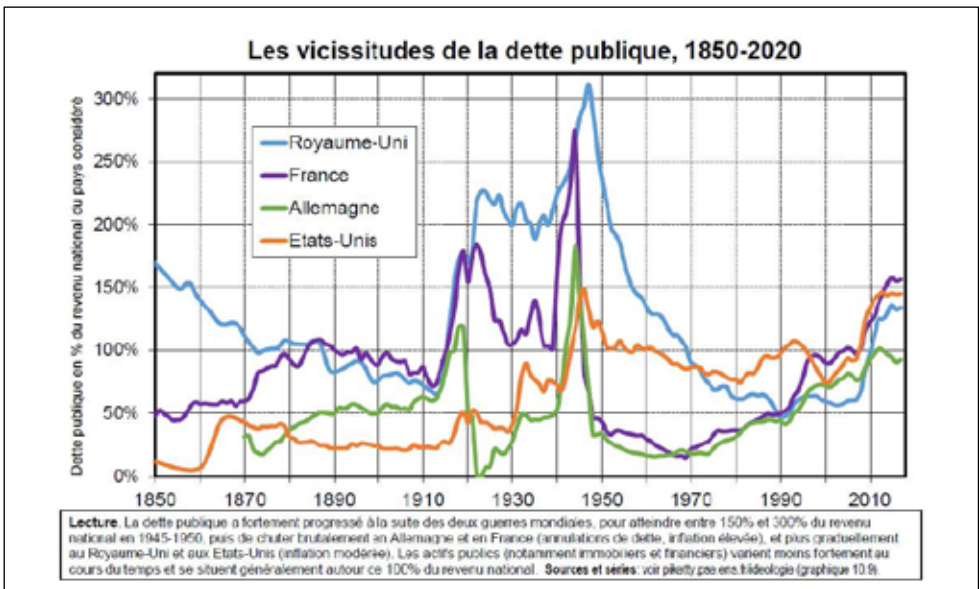
Concrètement, les deux courbes en bleu et en vert, qui vont s'effondrer après 1914, représentent ce que possédaient les propriétaires français et britanniques dans le reste du monde à la veille de 1914. On voit, en résumé, que la France et le Royaume-Uni étaient les deux principaux empires coloniaux de la planète et que les propriétaires français possédaient, notamment dans les empires coloniaux mais pas seulement, d'immenses investissements. Il s'agit parfois de véritables tributs militaires qui ont été imposés, comme dans le cas d'Haïti ou d'autres pays comme la Chine, l'Empire Ottoman, le Maroc..., et qui font partie de la stratégie d'appropriation coloniale classique.



Il y aussi d'autres formes d'investissements: le canal de Suez, le caoutchouc en Indochine, les chemins de fer en Argentine et d'autres encore. Tout cela va s'effondrer entre 1914 et 1945, en partie parce qu'il y a des expropriations liées aux indépendances - les obligations russes supprimées après la révolution bolchevique, et la nationalisation du canal de Suez - mais il y a aussi et surtout le financement des guerres, car les propriétaires français et britanniques vont devoir vendre une partie de leurs actifs à l'étranger pour prêter de l'argent à l'État, argent qui va être utilisé pour financer la guerre... et donc pour détruire une partie du capital domestique, par exemple dans le nord-est de la France. C'est un processus un peu absurde mais c'est comme cela que se passe l'histoire de l'Europe au cours de cette période et c'est dans ces chocs, cette violence que les choses se déroulent.

Je veux pourtant insister sur le fait que, avec ou sans la première guerre mondiale, il y aurait eu très certainement d'autres chocs qui auraient mis fin à ce régime d'accumulation internationale qui prenait des proportions, avant la première guerre mondiale, totalement invraisemblable. J'ai mis en comparaison les niveaux d'actifs possédés aujourd'hui à l'étranger par l'Allemagne, la Chine, le Japon qui ont eu pourtant de très importants excédents commerciaux depuis 20 ou

30 ans et qui ont accumulé des réserves dans le reste du monde et les relations ne sont pas toujours très tendres avec les investissements chinois en Afrique ou allemands en Europe du sud. Mais ce sont des relations un peu moins militarisées que celles d'avant 1914 entre la France et le Royaume-Uni et les pays qu'ils possédaient, et l'ampleur des accumulations est beaucoup moins importante, pour l'instant du moins. Donc ça peut être un élément qui donne lieu à des tensions pour la suite mais il faut remettre en perspective historique le régime inégalitaire international d'avant 1914, qui s'effondre aussi parce que l'on a un niveau complètement insoutenable d'accumulations dans le reste du monde. On a aussi des concurrences entre puissances étatiques européennes, l'Allemagne (en orange sur le schéma), très loin derrière parce qu'elle n'a pas eu d'empire colonial ni le passé commercial de la France et du Royaume-Uni, est devenue à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle la principale puissance démographique et industrielle du continent et va très fortement contribuer aux tensions qui vont conduire aux effondrements de 1914 et 1945. Donc là, on a une contradiction extrême dans le processus d'inégalité et d'accumulation qui joue un rôle très important.



Ainsi les actifs financiers étrangers vont être vendus pour acheter de la dette publique, et en 1945-1950, il y a de très forts niveaux de dette publique, détenue par des propriétaires privés qui, au lieu de détenir des actifs à l'étranger, détiennent maintenant des obligations publiques et attendent qu'on les rembourse. L'Allemagne, la France et le Royaume-Uni avaient en 1950 une dette publique qui représentait entre 200 et 300 % du revenu national et, s'il avait fallu la rembourser, avec des intérêts de surcroît, on y serait encore. Le choix, qui est fait entre 1945 et 1950, est complètement différent : il est de dire que le monde de 1914 s'est effondré et vous, qui déteniez des actifs coloniaux ou vous, enfant de personnes qui détenaient des actifs coloniaux, on ne va peut-être pas passer le prochain demi-siècle ou le prochain siècle à vous rembourser des sommes aussi élevées. Donc les deux pays - la France et l'Allemagne - vont se débarrasser de leur dette publique très rapidement, la France grâce à beaucoup d'inflation et l'Allemagne avec une stratégie plus imaginative.

Il faut se souvenir que l'Allemagne a été frappée par l'hyper-inflation dans les années 20, ce qui lui a permis de se débarrasser de sa dette issue de la première guerre mondiale, mais au passage elle a vu comment l'hyper-inflation pouvait être destructrice, notamment pour les classes populaires : alors que les classes les plus aisées pouvaient se protéger de l'inflation en détenant des actifs boursiers ou des actifs immobiliers dont les prix allaient suivre l'inflation, ceux qui avaient simplement un petit livret d'épargne comme économies vont perdre tout.

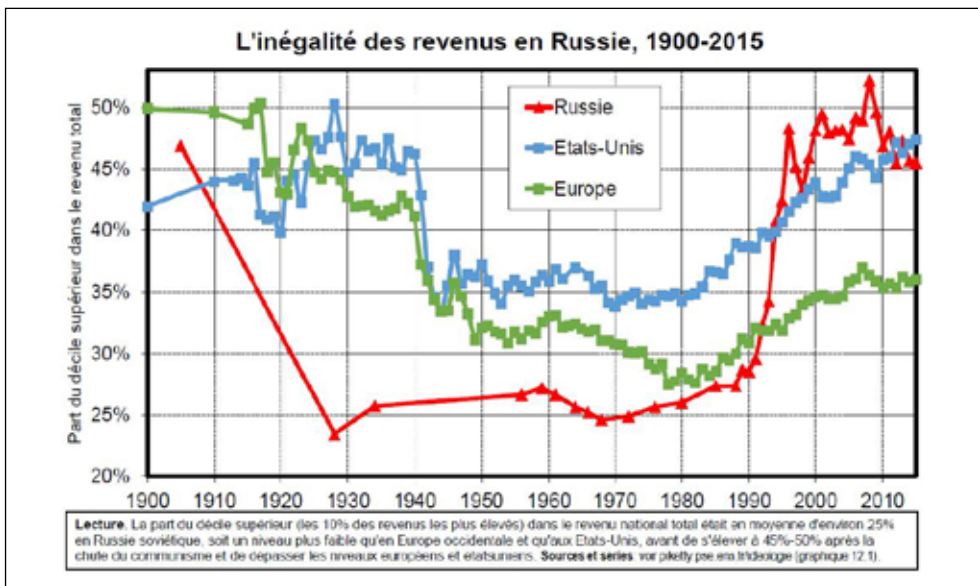


L'État allemand, entre 1948 et 1952, va donc réduire très fortement sa dette publique avec une stratégie plus sophistiquée qui consiste à instaurer un impôt très fortement progressif sur les plus hauts portefeuilles immobiliers et financiers, qui comprennent notamment des titres de dette publique. Ainsi, on va taxer très fortement les détenteurs de cette dette publique pour se débarrasser de cette dette publique ; il n'y a pas d'autre solution, mais au passage on taxe aussi les plus hauts portefeuilles financiers ou les détenteurs de biens immobiliers, avec des taux qui sont de 0 % à quelques % pour les plus bas patrimoines et montent jusqu'à 80 voire 90 % pour les plus hauts. Et on fait exactement la même chose au Japon au même moment. Au final, cette stratégie va être un immense succès, puisqu'elle va permettre à ces deux pays de s'attaquer à la reconstruction des années 50 - 60 avec très peu de dette publique. Cette dette publique tombe à 20 % du revenu national au milieu des années 50, et cela va permettre d'investir dans les infrastructures et dans l'éducation, avec en prime une remise en cause radicale de la propriété privée sacralisée du XIX<sup>e</sup> siècle, qui finalement va être un immense succès.

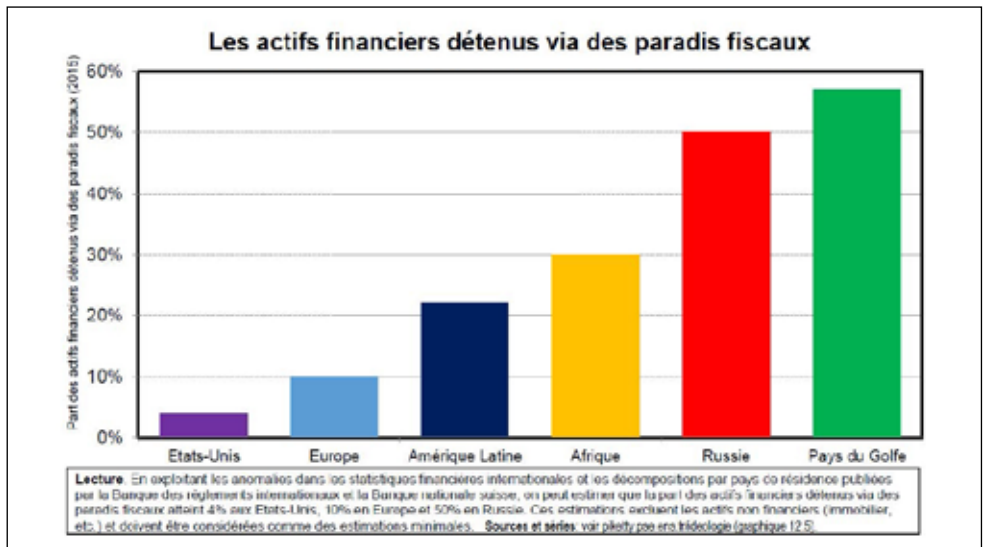
Il y a quelque chose de très paradoxal dans le fait qu'aujourd'hui on oublie cette phase, qu'on oublie que l'Europe des années 50-60 s'est construite en oubliant les dettes du passé et en investissant sur l'avenir. Aujourd'hui les enjeux sont complètement différents : changement climatique, montée des inégalités ; ce ne sont pas les enjeux de la reconstruction, mais ce sont des enjeux qui sont tout de même très lourds. Et il est quand même assez paradoxal de voir actuellement l'Allemagne et la France expliquer aux pays d'Europe du Sud qu'il va falloir rembourser leur dette pendant les cinquante prochaines années sans inflation, sans mesures exceptionnelles pour réduire la dette de façon accélérée, et qu'il va falloir simplement faire des excédents budgétaires pendant les cinquante-soixante prochaines années. Là, je pense qu'il y a un oubli de l'histoire et que le passage par l'histoire et l'appropriation citoyenne de cette histoire, y compris dans ses dimensions techniques, (qui ne sont pas aussi techniques que cela, en réalité), est importante pour pouvoir ouvrir le champ à d'autres possibilités.

### Troisième point : la phase de remontée des inégalités

Je vais maintenant parler de la phase de remontée des inégalités qui se déroule depuis la fin des années 80. Je vais insister sur le rôle de la chute du communisme et également du reaganisme, qui dans les années 80, prend le pouvoir aux États-Unis et leurs conséquences jusqu'à aujourd'hui.



**D'abord, la chute du communisme** conduit à une très forte montée des inégalités dans l'ex-Union Soviétique. Les inégalités monétaires, d'après les données dont on dispose, étaient faibles en Union Soviétique jusqu'à la fin du communisme. En même temps, il y avait évidemment beaucoup d'autres formes d'inégalités non monétaires, d'accès aux aliments, d'emprisonnements... Les inégalités monétaires ne sont pas forcément les plus importantes dans un contexte de type soviétique. Toujours est-il que d'un point de vue monétaire, à la chute du communisme, sont réalisées des privatisations qui permettent à un tout petit groupe de personnes de mettre la main sur une immense partie des ressources naturelles et des entreprises du pays. Et alors, les inégalités dépassent même les niveaux états-uniens en quelques années. Il y a aussi une utilisation des paradis fiscaux en Russie post-communiste d'aujourd'hui qui sont, d'après les estimations dont on dispose, sous-estimés. La moitié des actifs financiers sont détenus au travers de paradis fiscaux (si ce comportement atteint des sommets avec les pétro-monarchies du Golfe, il est assez étonnant pour un pays qui disait s'être débarrassé de la propriété privée).



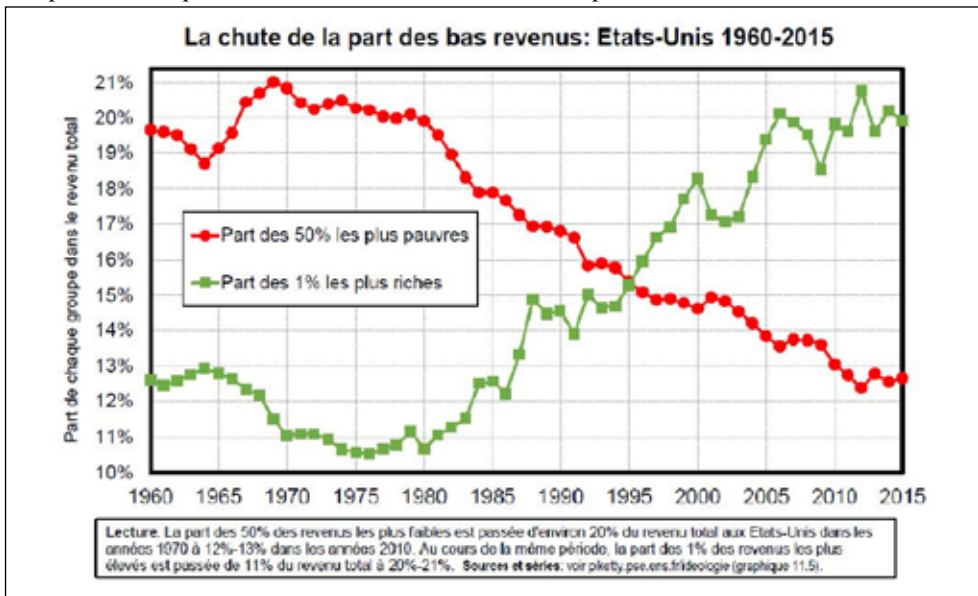
Mais la Russie poutinienne, c'est un pays qui a refusé toute idée de progressivité fiscale, c'est un pays dont le taux de l'impôt est de 13 %, que votre revenu soit de 100 roubles, de 100000 roubles ou d'un milliard de roubles par mois. Il y a un refus complet de toute progressivité, et aucun impôt sur les successions. Donc on a tout privatisé, et gardé un simple impôt proportionnel au taux de 13 % ! Il se passe la même chose en République « Populaire » de Chine, qui n'avait évidemment pas d'impôt sur les successions quand tout était public, mais qui a privatisé 70 % de ce qu'il était possible de privatiser du capital de la Chine, (à peu près 50 % des entreprises, mais 90 % de l'immobilier, ce qui fait bien 70 % en moyenne). Et tout cela peut se transmettre, pour ceux qui ont acquis ces propriétés (dans des conditions parfois assez troubles, surtout ceux qui sont parfois très proches du pouvoir), sans aucun impôt sur les successions. Hong-Kong, dont on parle souvent ces jours-ci, est le cas unique d'un pays qui est devenu encore plus inégalitaire après avoir rejoint la Chine communiste, car il a supprimé son impôt sur les successions. On est quand même dans une situation invraisemblable : si vous avez une fortune à transmettre, il vaut mieux aller mourir en République Populaire de Chine ! Là, vous aurez 0 % d'impôt sur votre succession, alors que si vous allez à Taiwan, réputée capitaliste, ou si vous allez en Corée du Sud, pays capitaliste, vous aurez un impôt de 50 %. Et même au Japon capitaliste, ce taux atteint 55 % depuis 2 ans : ce pays n'a pourtant pas une culture gauchiste particulièrement marquée ! Donc tout cela montre le basculement idéologique complètement fou auquel a conduit la chute du mur de Berlin et du communisme. C'est-à-dire que l'échec du communisme (et du maoïsme dans le cas chinois), a conduit, à partir des années 90, à une évolution allant dans une direction extrême. Ce n'est pas que l'opinion forcément



approuve, mais les groupes au pouvoir ont instrumentalisé ces échecs pour établir un système qui leur permet d'accumuler beaucoup, et il y a aussi dans l'opinion une forme de désillusion face aux échecs passés.

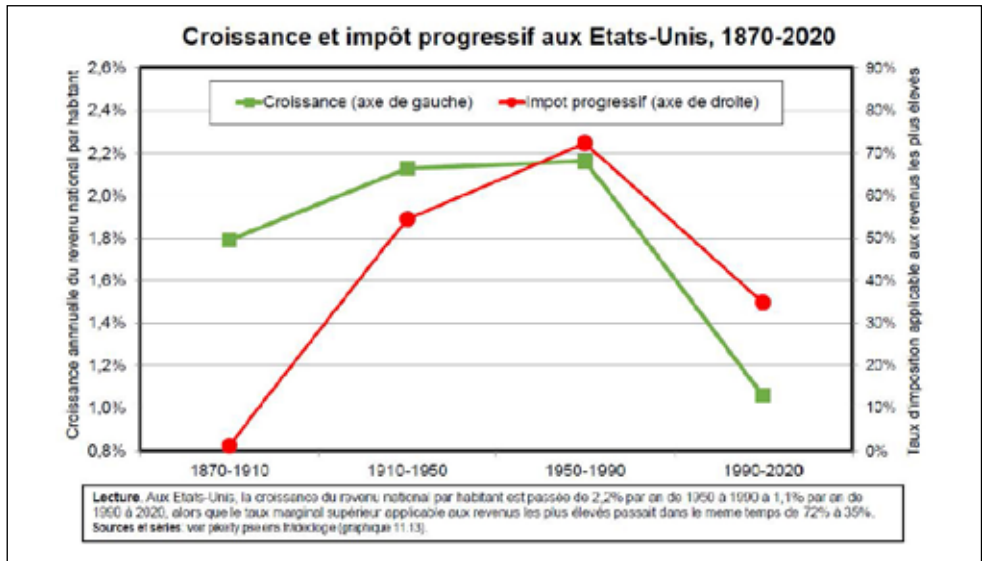
Tant qu'il y a de la croissance en Chine, cela tient plus ou moins. En Russie, la dimension répressive est aussi évidemment importante. En tout cas, d'un point de vue idéologique, au niveau mondial, vue l'importance croissante prise par la Chine, et d'une certaine façon par la Russie, le fait que ces pays refusent absolument toute transparence financière et toute forme d'impôt progressif est un des facteurs qui conduit à une concurrence fiscale exacerbée et à cette importance des paradis fiscaux. La chute du communisme, on continue d'en payer le prix encore aujourd'hui, et c'est quelque chose de très important.

**Le reaganisme** est l'autre grand bouleversement des années 80-90, et il va conduire à une explosion des inégalités aux États-Unis. Sur la figure ci-après, la courbe verte montre bien la montée de la part des 1 % les plus riches aux États-Unis. Ce qui est très important c'est la courbe rouge qui montre l'effondrement de la part des 50 % les plus pauvres par rapport à celle des plus riches. Pourtant, ces courbes concernent la répartition des revenus, qui est moins inégalitaire encore que la répartition des patrimoines. Ceci est une évolution très spectaculaire.



Reagan, d'une certaine façon avait annoncé la couleur. Le discours des années 80, qui fonctionne à un certain moment et qui parvient à convaincre les électeurs, consiste à dire, en gros « Nous, les États-Unis, avons été trop loin dans la réduction des inégalités depuis Roosevelt. On a fait monter les impôts à 80 - 90 % sur les plus hauts revenus, et on est allé trop loin : cela a « ramolli » les entrepreneurs anglo-saxons, on s'est ramolli nous-mêmes dans notre lutte contre le communisme, on est presque devenu un peu communiste, ça ne peut plus durer, donc on va abaisser ces taux ». C'est le cœur du programme reaganien, la réforme fiscale de 1986 va abaisser très fortement les taux d'impôt sur les plus hauts revenus. C'était totalement assumé chez Reagan : « Baisser les impôts sur les milliardaires et les entrepreneurs, cela va peut-être faire augmenter les inégalités, il y aura peut-être plus de milliardaires qu'avant, plus riches, mais ça va produire tellement d'innovations et tellement de croissance que, finalement, les revenus des salariés vont se mettre à croître comme vous ne l'avez jamais vu, la masse des revenus va augmenter très vite. » Pourtant, trente ans plus tard ce n'est pas cela qui s'est produit ! Sur la figure suivante, la courbe en vert donne l'évolution des taux de croissance de l'économie états-unienne au cours de cette période. Si l'on prend la croissance du revenu national par habitant, sur la période 1950-1990, elle a été de 2 à 2,5 % par an, à un moment où le taux le

plus élevé de l'impôt sur les revenus dépassait 70 % en moyenne. Entre 1990 et 2020 on a divisé par 2 le taux le plus élevé, qui est passé à 35 %, mais la croissance pourtant a elle aussi été divisée par 2, elle est tombée à 1,1 %.



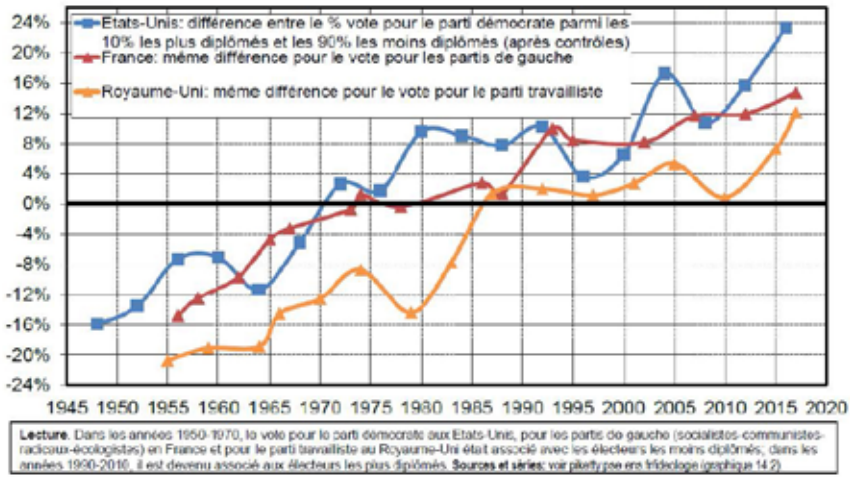
Mais je ne dis pas que c'est parce qu'on a baissé le taux supérieur que la croissance a été divisée par 2, c'est plutôt la stagnation de l'investissement éducatif et la grande difficulté d'accès au système éducatif qui sont des facteurs parmi les plus importants. Cependant, ce que montre tout ceci, c'est que la très forte progression de la pression fiscale de l'après-guerre ne menaçait absolument pas la croissance, au contraire cela a accompagné une phase de croissance extrêmement rapide, et qu'inversement le fait d'avoir plus de milliardaires et une forte croissance des inégalités dans les années 1990-2010 n'est absolument pas un gage de dynamisation de la croissance.

Cela a conduit, dans les années 2010 et peut-être 2020, à un grand changement par rapport au discours reaganien. On a d'un côté des républicains comme Donald Trump qui vont ajouter au discours de libéralisme économique une dimension nationaliste et identitaire très forte consistant en gros à dire : « Si vous n'avez pas eu la croissance que vous pensiez mériter, vous la classe moyenne et la classe populaire blanche américaine, c'est parce que les Mexicains vous ont volé, les Chinois vous ont volé, les immigrants... ». Cela devient un discours assez inquiétant, mais c'est en partie la conséquence de l'échec du reaganisme, parce que si la croissance avait été au rendez-vous, il n'y aurait pas ce sentiment d'abandon d'une partie de la population états-unienne qui donne prise à ce discours violemment identitaire.

122

Et l'autre discours qu'il devient possible d'entendre est celui de candidats démocrates à la primaire américaine, qui proposent le recours à plus de redistribution, d'annuler les dettes étudiantes aux Universités, d'investir dans les Universités publiques. C'est une autre voie possible qui me semble plus prometteuse que le durcissement identitaire trumpiste. Mais en tout cas, des deux côtés, ces discours sont très différents que ceux qu'on entendait dans les années 80-90 Sous Reagan, Bush ou Clinton, parce qu'il y a eu un échec de ce mouvement reaganien. Tous ces échecs et la diminution de la redistribution ont aussi conduit à une transformation de la structure des votes.

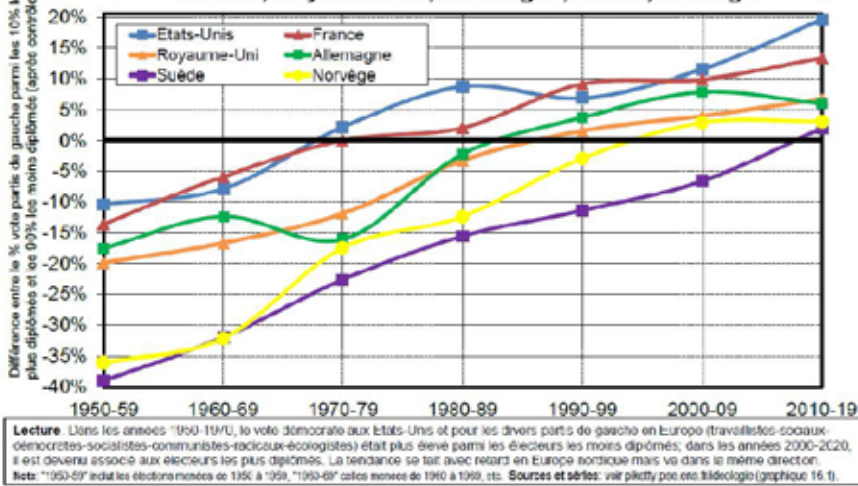
### La gauche électorale en Europe et aux Etats-Unis, 1945-2020: du parti des travailleurs au parti des diplômés



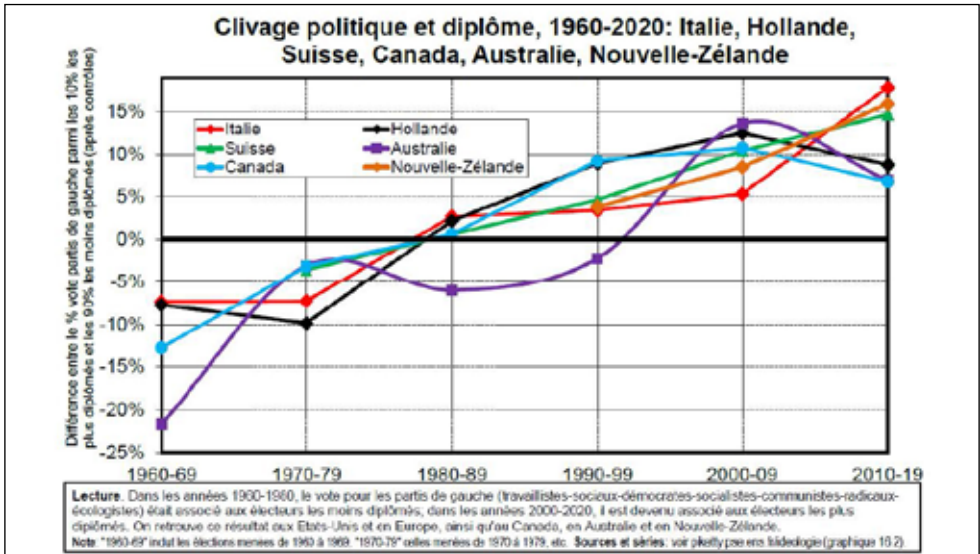
On voit, que dans les années 50-60, le parti démocrate (en bleu) attirait des votes plutôt populaires, alors que maintenant, le parti démocrate reçoit un vote plus important parmi les plus diplômés que parmi les moins diplômés. Donc c'est un parti qui est en gros passé de parti de classes populaires à partir des plus diplômés.

En fait, on observe une évolution similaire pour le parti travailliste au Royaume-Uni et aussi pour les partis de gauche en France (j'ai regroupé pour faire la comparaison avec les Pays Anglo-saxons, le Parti socialiste, le Parti de gauche, le Parti communiste, le Parti radical...). Et le même sentiment d'abandon se traduit dans l'évolution des votes dans d'autres pays d'Europe, Allemagne, Suède, Norvège, Italie, et ailleurs dans le monde. On voit que dans tous ces pays, les partis socio-démocrates, qui étaient des partis soutenus par un électorat très populaire dans les années 50-70, ont à la fin de la période un électorat plus important chez les diplômés que chez les moins diplômés.

### Le retournement du clivage éducatif, 1950-2020: Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Norvège



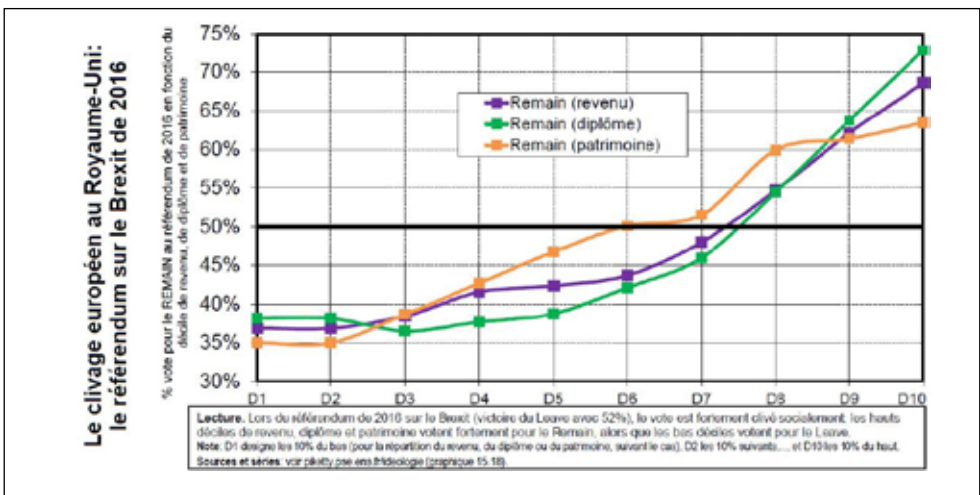
Alors je ne prétends pas avoir les explications de ces évolutions: il y a certainement des phénomènes culturels, sociaux et politiques qui s'entremêlent. Je crois quand même qu'une des explications



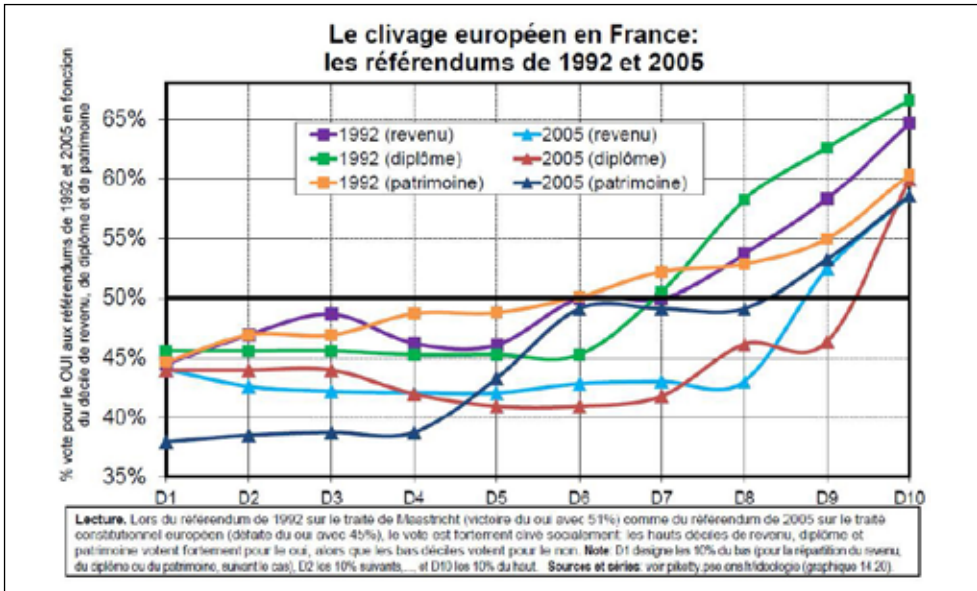
fortes, qu'il ne faut pas négliger, est le fait que les catégories les plus populaires et une partie des classes moyennes ont l'impression que le programme à base de redistribution et de réduction des inégalités, qui était réel après la seconde guerre mondiale, a petit à petit perdu de sa force depuis les années 80-90, notamment en termes d'égalité, d'accès à l'éducation, de diminution de la progressivité fiscale et que finalement tout cela finit par nourrir cette transformation profonde des électors. Ça se matérialise aussi dans l'attitude face à la mondialisation et en particulier face à l'UE dans le contexte européen.

Quand on analyse le vote pour le Brexit de 2016 en fonction du décile de revenu, de patrimoine ou de niveau de diplôme, (image suivante), il est frappant de voir que seuls les 30 % les plus élevés ont voté pour rester dans l'UE (les 10 % les plus élevés ont même voté avec enthousiasme pour rester dans l'UE), mais les 60 % les plus bas ayant voté contre, finalement le Brexit l'a emporté avec 52 %. Maintenant, le Royaume Uni se demande comment réussir à le mettre en place, mais c'est une autre histoire. En tout cas, on voit qu'il y a un clivage social sur cette question européenne, et plus généralement sur la question de la mondialisation qui est extrêmement marquée.

On a eu exactement la même chose en France lors des référendums de 1992 et 2005.





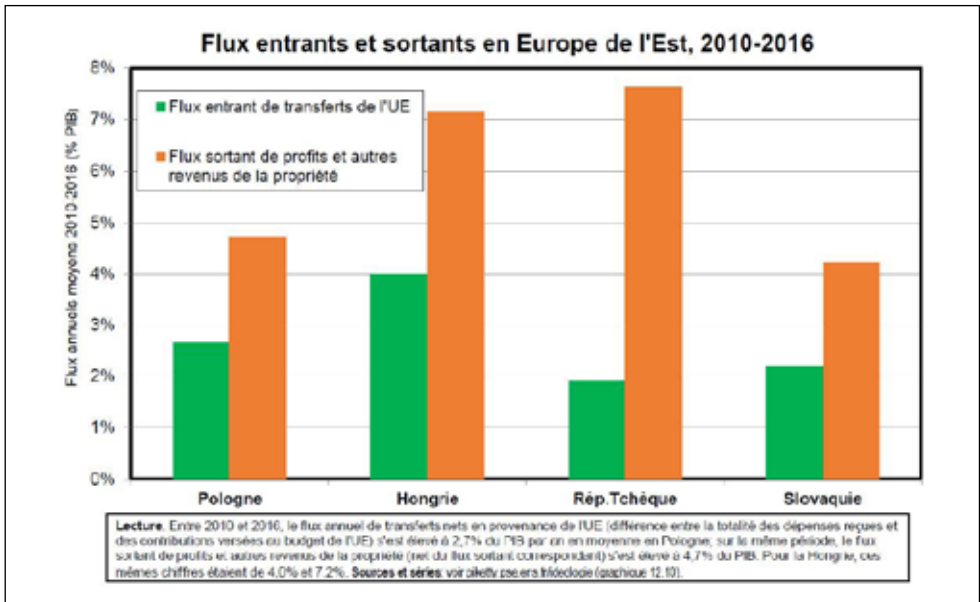


En 1992 (ce sont les courbes en vert-violet-orange pour les petits revenus, patrimoine et diplôme), les 40 % du haut votent majoritairement pour le « oui », les 60 % du bas votent légèrement pour le « non », et c'est le « oui » qui l'emporte avec 51 % des voix, de peu. En 2005, il n'y a plus que les 20 ou 30 % les plus élevés qui votent pour le Traité Constitutionnel Européen, et ça ne peut pas compenser les 70 ou 80 % du bas qui votent contre, et on a une large victoire du « non ».

Je pense qu'il est temps de prendre en compte cette réalité, personnellement, j'ai voté pour le « oui » en 1995 et 2005, je suis plutôt fédéraliste, européen, internationaliste. Et pourtant, je pense que face à une telle réalité, un clivage aussi marqué sur la question de l'Europe, sur un quart de siècle de distance, dans deux pays aux attitudes historiques si différentes, on ne peut pas faire comme si tout cela n'était qu'un malentendu qui va se dissiper, et qu'il suffit de mieux expliquer parce que les gens n'ont pas bien compris. On entend parfois autre explication : « on n'y peut rien, bien que tout soit fait au bénéfice des classes populaires, comme elles sont nationalistes, racistes, etc., elles n'aiment pas l'Europe! ». Même si ce n'est pas dit explicitement, certains finissent par se satisfaire de cette « réalité », même si la représentation de cette façon-là est particulièrement choquant Si on refuse d'en tirer les conséquences, c'est sans doute parce qu'il y a une coupure de plus en plus forte entre les groupes les plus favorisés et les classes populaires qui empêche de se rendre compte qu'on est en train de construire une machine extrêmement explosive sur la question européenne et sur la question de la mondialisation.

Je pense qu'il faut prendre au sérieux le fait que, si on ne change pas radicalement la façon dont on organise la mondialisation, et en particulier, les rapports entre États européens, si on continue d'avoir une UE fondée sur la libre circulation des capitaux, des biens, des services, sans aucune mesure de justice sociale, de justice fiscale, sans aucun système pour savoir qui possède quoi dans les différents pays, sans mesures sur les salaires, sur l'éducation, sur la transition énergétique, sans projet social, cette situation va perdurer.

Dans le livre et d'autres écrits, je défends l'idée d'un social-fédéralisme, c'est-à-dire l'idée qu'avec un plus petit nombre de pays sans doute, pour commencer, le libre-échange et la libre circulation des capitaux soient conditionnés à l'adoption de mesures fortes, et symboliques, de réduction des inégalités, de mesures sociales, de justice fiscale, d'impôt commun sur les émissions carbone les plus importantes. Alors qu'aujourd'hui, au contraire, on taxe plus celui qui prend sa mobylette ou sa voiture pour aller travailler que celui qui prend l'avion le week-end pour aller à Rome. On ne peut pas rester dans un Traité de libre circulation des capitaux, des biens et des services qui ne conditionnent pas les échanges économiques à la réalisation de ces objectifs sociaux.

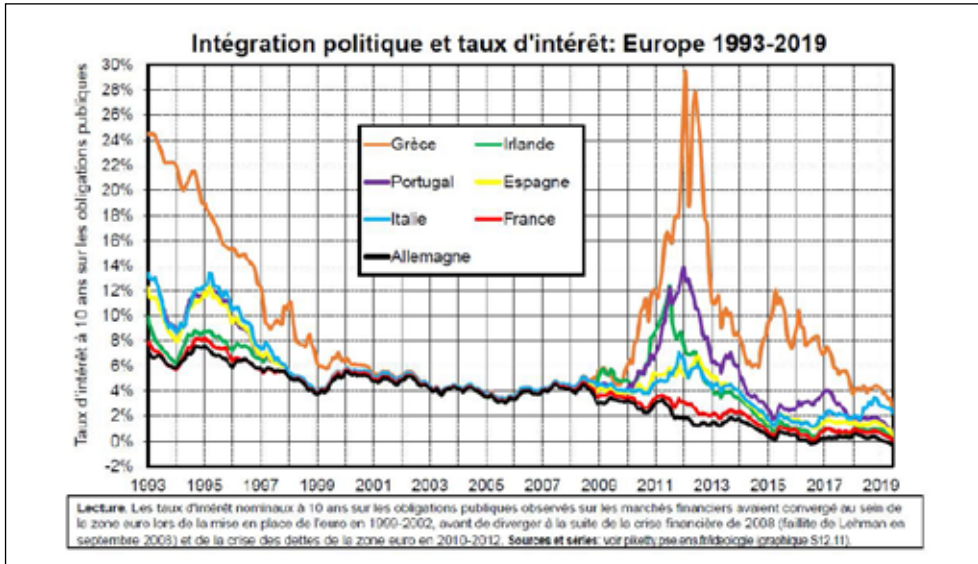


On a également de grandes incompréhensions entre l'Est et l'Ouest du continent. Sur ce graphique, les barres vertes représentent les flux des budgets publics européens qui rentrent en Europe de l'Est chaque année, mais les barres oranges (que l'on a tendance à oublier quand on est à l'Ouest) représentent les flux de profits sortant d'Europe de l'Est, notamment des profits liés à des investisseurs allemands, français (généralement des investisseurs venus de l'Ouest) qui ont investi, certes, mais qui ont tellement gelé les salaires dans ces pays-là que finalement, il y a des marges, en termes de profits, considérables, avec des retours de 6 à 7 % du PIB en moyenne qui sortent de Pologne ou de Hongrie chaque année pour rapatrier ces profits. Donc, des sommes trois fois plus importantes que les flux publics entrants. Pourtant, vu de l'Ouest, les Français et les Allemands ne regardent que la courbe en vert et se demandent pourquoi ces Européens de l'Est sont aussi grincheux malgré toute la générosité qu'ils reçoivent. Mais vue de l'Est, la lecture est totalement différente: « la générosité, ça vous a pas mal rapporté; nos salaires restent très faibles par rapport à ceux de l'autre côté de la frontière allemande, etc. ». Alors, les deux réalités sont vraies, mais il y a toujours une tendance, chez les gagnants de l'économique, du système de marché, à naturaliser les forces du marché et à dire: « le niveau des salaires et des profits, nous n'y pouvons rien, c'est le marché qui fixe ça, et toute redistribution après l'opération de marché est un acte de générosité de la part du vainqueur du marché ». Cependant, le niveau des salaires et des profits ne tombe pas du ciel, ce sont des règles sociales, fiscales, le pouvoir de négociation des syndicats, l'organisation des conditions salariales, l'existence d'harmonisation sociale ou pas en Europe... Vu les masses en jeu, il est extrêmement dangereux de refuser d'entrer dans cette discussion, parce qu'on crée des incompréhensions majeures entre pays. On ne peut pas organiser une grande communauté politique, que ce soit à l'intérieur d'un pays, ou a fortiori au niveau européen, ou a fortiori au niveau mondial, simplement par des relations de marché et de petites redistributions après coup. Il faut rentrer dans la formation des prix de ce que possèdent les uns et les autres et des rapports de pouvoirs.

On a la même incompréhension entre le Nord et le Sud de la Zone Euro, en particulier à la suite de la crise de la dette de la Zone Euro, avec la question des taux d'intérêts. Ça peut paraître technique, mais quand on a des dettes publiques, que leur taux d'intérêts soit de 2 %, de 5 % ou de 10 ou 20 %, (comme se le sont vu infliger la Grèce et d'autres pays de l'Europe du Sud après la crise de 2008), cela change tout. Ça peut complètement faire basculer tous les budgets publics ou sociaux.



Alors, à la fin de la période que l'on vient de vivre, les choses se sont un peu calmées, mais il continue d'y avoir des malentendus : la France et l'Allemagne, qui ont des taux d'intérêts proches de 0 % expliquent à la Grèce, par exemple que pour lui éviter d'emprunter à 10 % de taux d'intérêts sur les marchés financiers, on lui prêtera à 3 ou 4 % de l'argent... (qu'on a emprunté à 0 ou 1 %), et donc qu'on a été super généreux avec elle. Vu du côté grec, on a une lecture complètement différente des événements, et de souligner que nous nous sommes surtout fait une sacrée marge financière sur leur dos.



Les deux discours sont vrais. Tout dépend de votre référentiel. Est-ce que vous considérez que le prix du marché, et en l'occurrence le taux d'intérêts fixés par les marchés, est un référentiel qui est forcément juste et bon, et tout écart par rapport à ce référentiel est un acte de générosité de la part du vainqueur du marché, ou est-ce que vous considérez (ce qui est le point de vue grec et je serais plutôt plus proche de ce point de vue là) qu'en fait les prix du marché sont parfois complètement spéculatifs : derrière ces prix, il y a de jeunes traders qui arrivent le matin au bureau et qui se disent « quel prix vais-je mettre ce matin sur la Grèce ? », et ça part dans tous les sens.

La solution à ces anomalies serait de dire que, si l'on a une monnaie unique, il faudrait aussi une dette publique commune, un seul taux d'intérêts, avec une assemblée de la Zone Euro qui fixe pour tout le monde le niveau de déficit acceptable, mais aussi le niveau d'investissement commun qu'on peut se permettre sur la transition écologique, sur l'investissement public. Ça veut dire sortir des règles rigides et faire rentrer de la démocratie dans les choix budgétaires qui sont d'abord des choix démocratiques. Tant qu'on aura ces possibilités de spéculations sur les taux d'intérêts sur la Zone Euro, à la fin des fins, ça risque de se retourner même contre les épargnants allemands ou hollandais, car le manque de confiance, en général, dans la Zone Euro, n'est pas une bonne situation. Cette peur de la démocratie, cette volonté de s'appuyer uniquement sur la discipline de marchés et sur les forces du marché pour discipliner le pays, discipliner les uns et les autres, c'est à la fois très inégalitaire et ça ne fonctionne pas. Les contradictions actuelles génèrent un sentiment négatif très fort vis-à-vis de l'UE, qui peut conduire demain à des bouleversements ou à des crises extrêmement violents.

### Quatrième point : les éléments possibles de sortie de crise

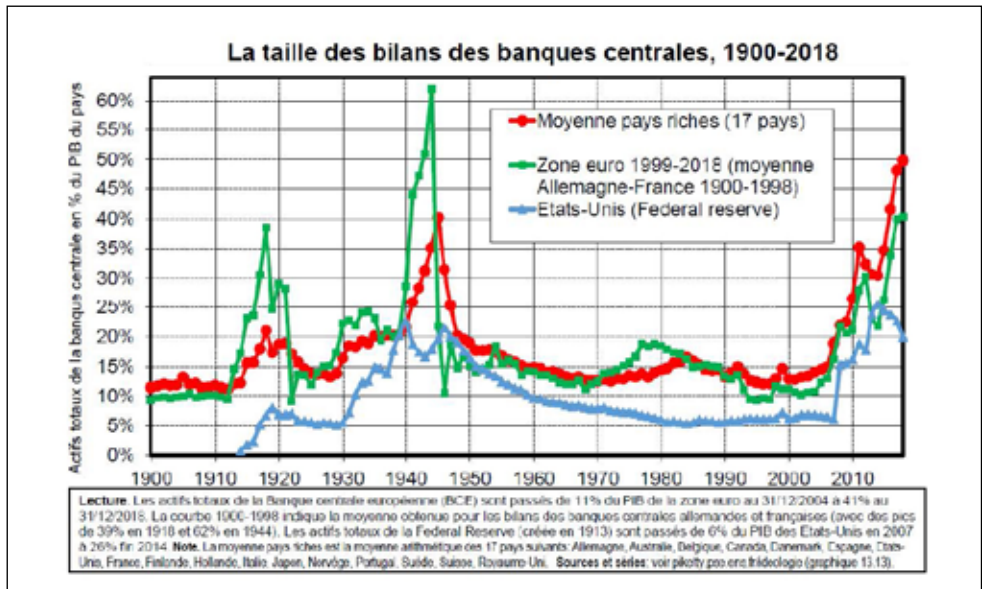
Jusqu'ici, depuis la crise de 2008, la réponse a été essentiellement monétaire avec une très forte création monétaire qui a fait revenir les banques centrales, en Europe et aux États-Unis, au niveau d'intervention monétaire qu'on avait lors des guerres mondiales ! C'est dire que la crise de 2008 a

complètement transformé les représentations de ce côté-là. Mais on ne peut pas régler tous les problèmes avec de la création monétaire. Parfois, avec de la création monétaire, on recrée de l'instabilité financière, on permet à des personnes de s'enrichir indûment. Donc, pour l'instant, les réponses à ces crises financières et à ces crises du capitalisme actuel qu'on voit arriver sont très insuffisantes et se concentrent sur des outils comme la monnaie, qui peuvent faire partie de la solution, mais seulement au sein d'un ensemble plus vaste d'institutions, d'assemblées démocratiques, d'impôts progressifs sur les émissions carbone, sur les plus hauts patrimoines, sur les plus hauts revenus, et non pas juste la monnaie en tant que telle.

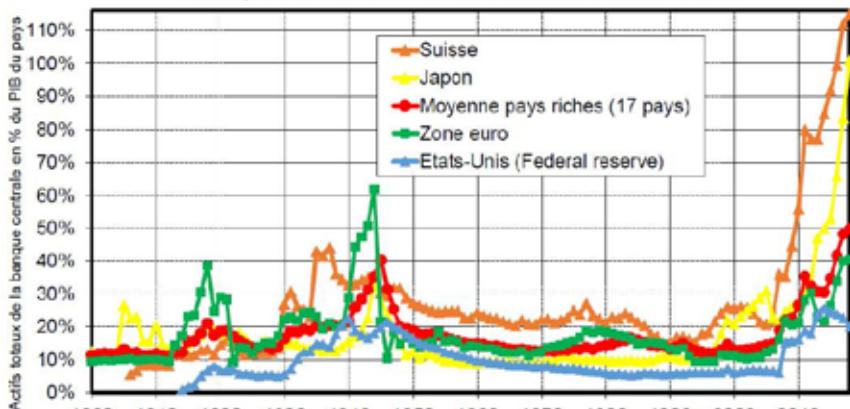
On pourrait aller encore plus loin, cependant (les banques centrales du Japon et de la Suisse ont un bilan qui atteint 100 % du PIB, ce qui est trois fois plus que la BCE actuellement). Mais je ne pense pas que ce soit une bonne idée parce que ça revient à faire une course-poursuite avec les bilans financiers privés, et ça ne va pas régler les problèmes démocratiques, les problèmes d'inégalités qu'on a à régler aujourd'hui.

## Les pistes d'action pour une sortie de crise apaisée

Je vais finir sur ce point-là et je pourrais y revenir dans le cadre des questions. Pour résoudre les défis climatiques et inégalitaires, il faudra dépasser le capitalisme et la sacralisation de la propriété privée (en particulier sur les ressources et les connaissances).



### Banques centrales et mondialisation financière

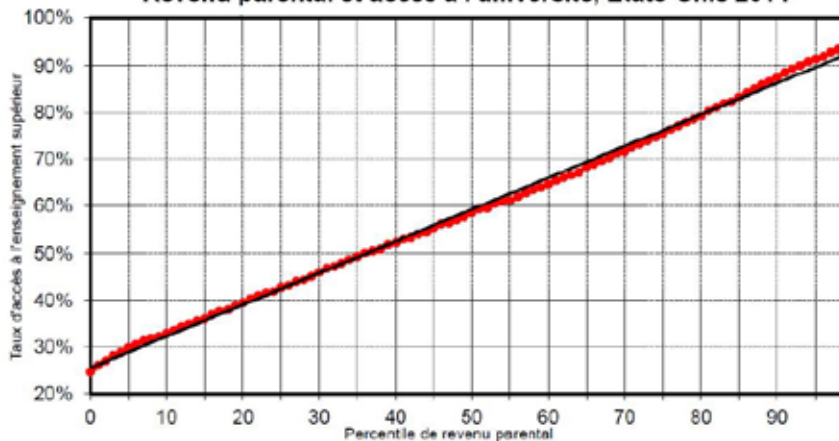


**Lecture.** Les actifs totaux des banques centrales des pays riches sont passés de 13% du PIB en moyenne au 31/12/2000 à 51% au 31/12/2010. Les actifs de la banque centrale du Japon et de la Suisse ont dépassé 100% du PIB en 2017-2018. **Note.** La moyenne pays riches est la moyenne arithmétique des 17 pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Finlande, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Portugal, Suède, Suisse, Royaume-Uni. **Sources et séries :** voir [px.fyft.pse.ens.tsdicologie](http://px.fyft.pse.ens.tsdicologie) (graphique 13.14).

Mais je voudrais insister sur un point qui me semble important, la question de la justice éducative, car il y a une énorme hypocrisie face à l'égalité d'accès à l'éducation, un discours théorique déconnecté de la réalité.

Le niveau d'hypocrisie extrême est atteint dans le cas américain. Le niveau de revenu des parents est décisif pour l'accès à l'université. Malgré un discours théorique sur l'hyper mobilité de la société américaine, on voit qu'en pratique c'est très déterminé par les revenus des parents : avec des parents pauvres, vous n'avez que 25 % de chances d'aller à l'université, avec des parents riches, c'est 95 % de chances.

### Revenu parental et accès à l'université, Etats-Unis 2014



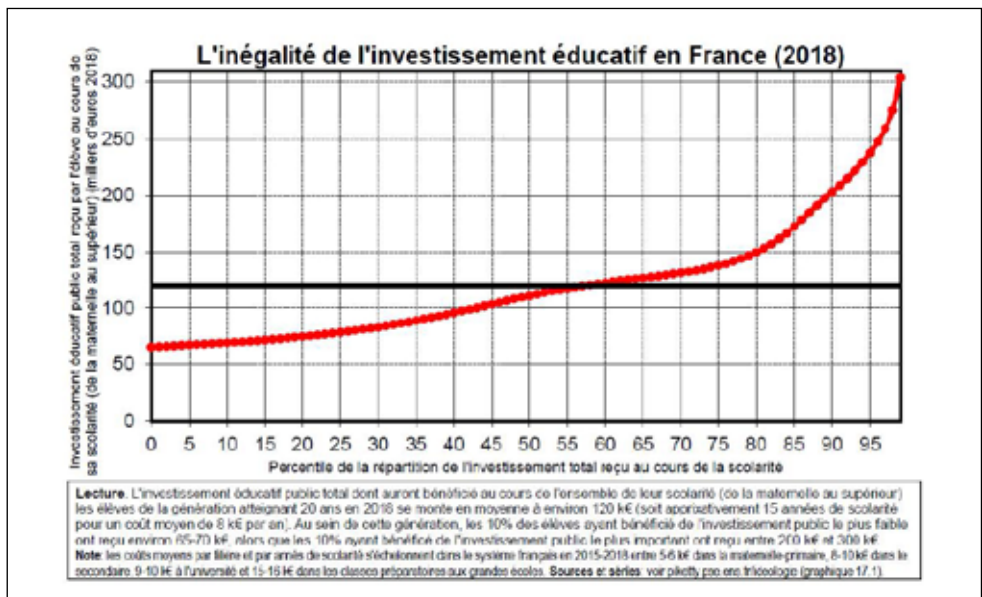
**Lecture.** En 2014, le taux d'accès à l'enseignement supérieur (pourcentage de personnes âgées de 19 à 21 ans inscrites dans une université, un collège ou tout autre établissement d'enseignement supérieur) était d'à peine 30% pour les enfants des 10% les plus pauvres aux États-Unis, et de plus de 90% pour les enfants des 10% les plus riches. **Sources et séries :** voir [px.fyft.pse.ens.tsdicologie](http://px.fyft.pse.ens.tsdicologie) (graphique 0.8).

Et ce ne sont pas les mêmes universités dans les deux cas parce que, par ailleurs, il y a des financements extrêmement inégaux.

En France, il n'y a pas d'universités privées aussi chères qu'aux États-Unis, mais on constate, à l'intérieur de l'investissement public, des inégalités considérables.

Au sein d'une génération, à l'heure actuelle, ceux qui font des études très longues, (notamment en Classes Préparatoires + Grandes Écoles), vont bénéficier de 200 000 à 300 000 euros d'investissements éducatifs au cours de leur vie scolaire, depuis la maternelle jusqu'à la sortie de Grandes Écoles, alors que, à l'autre bout, ceux qui quittent le système scolaire à 17 ou 18 ans ne bénéficieront que de 60 000 à 70 000 euros. Et ceux qui sont dans les filières universitaires (pas très bien financées), bénéficieront de 100 000 à 110 000 euros.

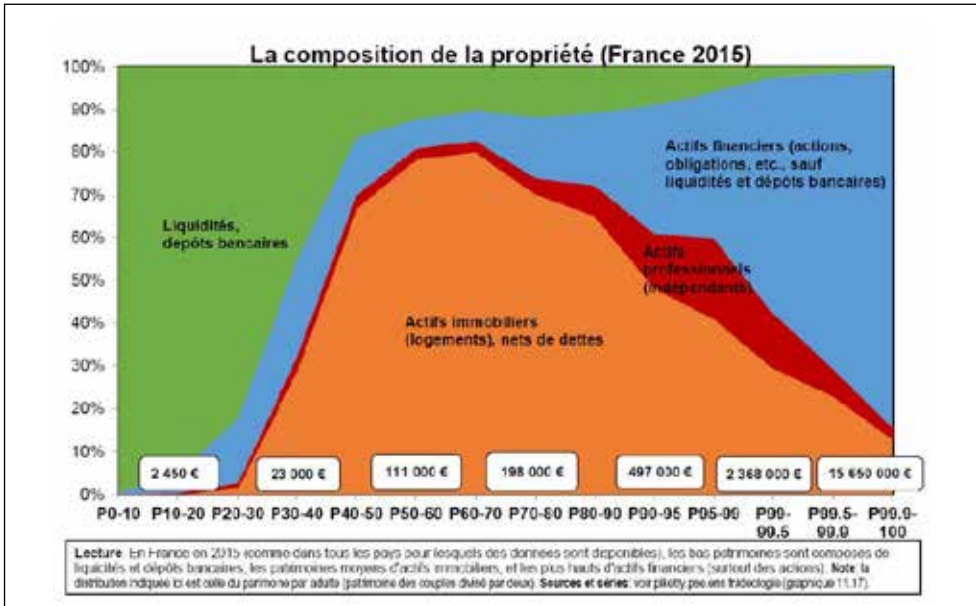
Ces inégalités à l'intérieur de l'investissement public éducatif sont quand même assez hallucinantes, et il va falloir se donner des normes collectives, des objectifs quantifiés, vérifiables, pour sortir d'une telle situation : on ne peut juste avoir des discours disant que l'on va aider les enseignants en éducation prioritaire, alors qu'en fait on y trouve 40 % d'enseignants vacataires, des enseignants beaucoup moins expérimentés, et qu'au total, même avec les primes tant annoncées, le salaire moyen des enseignants reste beaucoup plus élevé dans les établissements favorisés du centre-ville que dans les établissements d'éducation prioritaire.



Sur toute la question de la justice éducative, en général, il y a un degré d'hypocrisie considérable qui, je pense, explique une partie des transformations et des clivages électoraux que je montrais tout à l'heure, ce qui est vraiment un enjeu central pour la suite.

130

Autre point important, si vous devez reverser toute une partie de votre salaire en loyer toute votre vie à des propriétaires (qui sont le plus souvent des enfants de propriétaires), c'est aussi un problème car ça limite les possibilités de créer une entreprise, de participer à un projet économique, ou simplement de vivre mieux. Donc, il y a un besoin de redistribution de la propriété (dont on peut voir ci-après de quoi elle se compose suivant le niveau de richesse). Je fais des propositions à ce sujet, dans le cadre de la propriété sociale et solidaire : équilibrer les droits des propriétaires d'entreprises par ceux des salariés (généralisation de la cogestion), faire circuler le pouvoir et la propriété privée et limiter l'accumulation individuelle, grâce à des politiques fiscales vraiment redistributives. Cela permettrait de dégager les ressources pour financer en particulier ma proposition d'héritage pour tous à partir de 25 ans, que je propose de mettre à 120 000 euros, ce qui correspond à peu près à 60 % du patrimoine moyen. Ça laisse encore de la place pour des héritages beaucoup plus élevés pour certains ; je pense qu'on peut aller beaucoup plus loin. Ça fait partie des éléments dont je discute avec en perspective le social-fédéralisme que j'évoquais à l'instant, qui devrait soumettre le libre-échange à des objectifs contraignants de justice sociale, fiscale et climatique...



Je vais m'arrêter là, je vous remercie beaucoup pour votre attention. Je crois que j'ai déjà été assez long, et je vais répondre avec plaisir à vos questions.

## Débat

**Présentateur** - Votre livre, cher Thomas Piketty, est une excellente introduction aux sciences sociales, pas seulement économiques avec un historique extrêmement clair et lisible. On y parle de la Chine, du système des castes en Inde. Il est aussi question de *Star Wars*. C'est un excellent investissement pour refaire un bilan ou encore se cultiver, s'initier aux sciences sociales. A la fois, Thomas va invoquer les classiques, que l'on va réviser (Duby, Weber, Dumézil...), et apporter aussi l'actualité des recherches en sciences sociales et pas seulement en sciences économiques (il est question, par exemple, dans son livre, des travaux de Stéphane Beaud sur la famille des Belhoumi<sup>1</sup>, ou de ceux de Noiriel...). Et maintenant la parole est à la salle...

131

**Un participant** - Dans une Europe si peu coopérative, où les capitaux sont libres et où les gens le sont peu, comment faire pour rendre acceptable un système si peu démocratique où seuls les plus fortunés peuvent investir.

**Thomas Piketty** - En préalable à tout cela, il faut rappeler que l'impôt sur la fortune, tel qu'il existait, fonctionnait bien. Les recettes de l'impôt sur la fortune progressaient très rapidement d'année en année, multipliées par cinq en vingt ans, donc beaucoup plus rapidement que le PIB, plus rapidement que le niveau des prix de l'immobilier... Donc, s'il y avait vraiment eu des fuites généralisées, comme on le prétend parfois, on n'aurait pas eu cette énorme hausse des recettes.

<sup>1</sup> Stéphane Beaud, *La France des Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017)*, (Paris, La Découverte, coll. « L'envers des faits », 2018) : Que peut-on apprendre aujourd'hui de l'histoire des Belhoumi, une « famille algérienne ordinaire de France » ?



On peut encore faire beaucoup y compris dans le système européen, très imparfait. Un pays comme la France pourrait parfaitement, et isolément, réintroduire son impôt sur la fortune, et même en tirer des recettes deux fois plus élevées que les recettes précédentes. Pourtant, pour faire mieux et aller plus loin, il est évidemment mieux d'agir à plusieurs. Les États-Unis ont sur les pays européens l'avantage de la taille qui explique, sans doute en partie, pourquoi la progressivité fiscale a pu prendre cette ampleur aux États-Unis au XX<sup>e</sup> siècle parce que l'État fédéral américain y a pris le contrôle de l'impôt progressif. S'il y avait eu de la concurrence fiscale entre la Californie, New York et le Texas, ça aurait été beaucoup plus compliqué. A un moment, l'État fédéral (qui n'avait pas ce pouvoir), a pris ce pouvoir. Aujourd'hui, dans la campagne primaire des Démocrates aux États-Unis, Warren et Sanders proposent la création d'un impôt sur la fortune aux États-Unis. Ce n'est pas pour être méchant avec les plus riches, comme les Républicains les en accusent, c'est d'abord pour réduire les inégalités, et pour trouver des financements pour financer notamment un plan d'investissement dans les universités publiques, l'assurance de santé publique. Sur la façon dont ils le proposent, il y a deux points sur lesquels je veux insister : d'abord, le taux applicable aux plus hauts patrimoines, (plusieurs milliards d'euros) serait entre 6 et 8 % par an de prélèvement sur ce patrimoine. Par comparaison, le taux le plus élevé de l'impôt sur la fortune en France n'a jamais dépassé 2 % à 2,5 %. Les propositions aux États-Unis sont plus ambitieuses que ce qui existait en France ! Et concernant la fuite des capitaux à l'étranger, dans les deux plans, les deux candidats prévoient une « *exit tax* », c'est-à-dire une taxe sur la sortie : si vous voulez quitter la nationalité américaine, ou sortir vos actifs des États-Unis pour les déposer ailleurs dans le monde, c'est possible, mais il faut laisser 40 % de votre patrimoine dans votre pays d'origine. En l'occurrence l'État fédéral américain a déjà parfaitement le pouvoir d'appliquer cette disposition. Ce n'est pas un problème technique, c'est un problème politique.

En Europe, la situation est beaucoup plus compliquée. Ce serait plus facile d'avoir une puissance publique à un niveau plus élevé que la France pour pouvoir imposer aux forces de marché, aux forces financières, des conditions de ce type. Il y a certains traités, en particulier les traités de libre circulation des capitaux en Europe, dont il va falloir sortir, car aujourd'hui il faut l'unanimité pour mettre fin à la libre circulation des capitaux telle qu'elle est organisée actuellement, unanimité impossible car jamais le Luxembourg ne sera d'accord. Il y a des situations dont il faudra décider de sortir, mais à condition d'en proposer d'autres.

C'est un point important de désaccord que je peux avoir avec certaines personnes qui proposent de sortir du traité européen, mais sans préciser suffisamment vers quel traité il faut aller. Il est parfaitement possible de réécrire les traités sur la libre circulation des capitaux en y ajoutant des éléments de fiscalité commune, des éléments de régulation publique, avec des sanctions extrêmement fortes, comme les sanctions américaines que je viens d'évoquer, pour ceux qui ne respecteraient pas les règles fiscales communes. Si on ne fait rien de cette nature et qu'on attend tout simplement que les choses se passent à l'unanimité, on ne va pas y arriver. C'est là où je voulais en venir dans les éléments que je vous présentais sur le clivage social autour de l'Europe. On ne peut pas attendre qu'il y ait une unanimité qui a très peu de chance d'aboutir.

132

Donc il faut sortir de la libre circulation des capitaux, tout en proposant aux pays qui le souhaitent une vraie réécriture des traités sur la circulation des capitaux, en conditionnant leur libre circulation à des mesures communes. Ceux qui n'en veulent pas n'auront plus la libre circulation des capitaux, selon moi.

**Une participante** - Je voudrais avoir votre opinion sur la situation du franc CFA (*reste de la question inaudible*)

**Thomas Piketty** - Merci pour cette question. Il est vrai qu'il y a beaucoup de débats très intéressants actuellement en Afrique de l'Ouest autour du franc CFA. Ce qui est intéressant c'est qu'on peut faire mieux que le franc CFA, sans forcément revenir à une monnaie pour la Côte d'Ivoire, à une monnaie pour Sénégal, pour le Togo, et tous les pays qui sont en concurrence locale les uns avec les autres. Il y a beaucoup de propositions qui sont faites actuellement en Afrique de l'Ouest. Un des problèmes du franc CFA est qu'il y a toujours une tutelle de Bercy, de la France qui est très insatisfaisante.



Plusieurs économistes et acteurs africains y réfléchissent, ils travaillent sur l'idée qu'il faudrait peut-être plutôt fonder une communauté politique, et que l'ensemble de cette communauté des États de l'Afrique de l'Ouest se dote d'une nouvelle monnaie commune, voire même en fasse plus qu'une monnaie commune, en ayant des éléments de fédéralisme budgétaire et social. Ce qui n'a pas marché avec l'euro, c'est justement de vouloir sacraliser la monnaie, de ne pas mettre de politique autour, de ne pas mettre d'impôt, de budget, de taux d'intérêt en commun. Il y a beaucoup de réflexions actuellement en Afrique sur comment essayer de faire mieux que les Européens.

Je pense que ces questions de social-fédéralisme ne se posent pas que pour l'Europe. Ce sont des questions qui se posent pour l'Afrique, pour l'Amérique Latine. Partout dans le monde, il y a un besoin de développer des formes de démocraties transnationales qui n'ont pas encore été expérimentées jusqu'au bout. L'histoire ne va pas s'arrêter là. Je regarde cela avec beaucoup d'intérêt, mais je ne dis pas que c'est simple. Il faut se souvenir (j'en parle dans mon livre) que dès l'époque de la décolonisation, beaucoup de chefs d'État africains, (dont Senghor au Sénégal, Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire) redoutaient que leurs petits États nation soient tellement faibles face au capitalisme international que leur souveraineté s'avère une illusion, que leurs pays se trouvent ballotés par des puissances économiques et financières qui ne paieront aucun impôt chez eux. Et ils auraient voulu créer une fédération d'Afrique de l'Ouest. Mais ils se sont alors heurtés à la puissance coloniale française, qui continuait de tenter la possibilité d'une union franco-africaine sous direction française et prétendait transformer l'empire colonial français en une fédération démocratique. Tout cela s'est vite effondré, alors qu'une construction plus au niveau de l'Afrique de l'Ouest aurait mieux fonctionné. Des travaux d'historiens, comme Frédéric Cooper, de l'Université de New York, qui a beaucoup travaillé sur cette question (et qui a écrit un livre remarquable sur les opportunités ratées dans les années 1950-1960<sup>2</sup>) ont montré que cette construction fédérale de l'Afrique de l'Ouest aurait été viable. Pour moi, cette question est très ouverte. Là aussi, des expériences, à la fois ratées et d'autres moins ratées, permettent de dessiner des possibles auxquels a priori on n'oserait pas penser.

**Un participant** - (*enregistrement audio de la question inaudible...*)

**Thomas Piketty** - Je suis d'accord avec l'idée que des situations de monopole, de pouvoir, de marché peuvent contribuer à des fortunes considérables et complètement excessives. En même temps, je ne voudrais pas accrédi- ter l'idée qu'une concurrence parfaite ou supposée parfaite suffirait à régler le problème. Ce serait, je pense, une illusion. De toute façon une concurrence pure et parfaite, ça n'existe pas. Mais quelle que soit la forme de l'organisation de la concurrence, les origines de la fortune et de la propriété ne sont jamais purement privées, elles ont toujours, en partie, des origines sociales.

Bill Gates n'a pas inventé les ordinateurs tout seul. Il s'est appuyé sur des travaux de chercheurs en informatique fondamentale qui ont écrit des articles de recherche. Ils n'ont pas mis leur carnet de chèque en bas de chacun de leurs articles. C'est uniquement en s'appuyant sur des connaissances communes accumulées, souvent à partir de programmes d'investissement, de recherche publique ou simplement d'accumulation des connaissances depuis des siècles et des siècles, qu'on arrive ensuite à rajouter un élément qui peut être un élément d'innovation important.

Et on s'approprie alors soudainement tout un tas de découvertes passées. On émet parfois des brevets sur des choses qu'on n'a pas trouvées soi-même. Il y a des formes d'appropriation privée de la connaissance publique, et plus généralement de richesse sociale. La propriété est toujours sociale dans ses origines, souvent pour une part essentielle, et donc elle doit être aussi sociale dans sa répartition. Il faut pouvoir débattre collectivement, socialement, démocratiquement du degré de concentration de la propriété et, selon moi, de circulation de la propriété, du pouvoir qui est le plus juste et permet le mieux de servir l'intérêt général.

On arrive parfois à un degré inadmissible de privatisation du savoir. C'est comme si on privatisait l'usage du théorème de Pythagore, et que toute personne utilisant le théorème de Pythagore à l'école doive payer 100 € au propriétaire du brevet. On aurait une capitalisation boursière

<sup>2</sup> Colonialism in Question : Theory, Knowledge, History, ( University of California Press, 2004)

considérable, un niveau de fortune considérable, et pourtant le capital au sens social n'aurait pas augmenté d'un iota. Le théorème de Pythagore est connu depuis 2 500 ans. Il y aurait l'appropriation privée d'un savoir. Parfois dans l'économie digitale, vous avez des formes d'appropriation de savoir dont la valorisation privée mesure simplement la capacité qu'ont eue certaines personnes, dans le cadre d'un certain système légal, à mettre leur droit de propriété sur quelque chose qui avait des origines sociales.

Ma lecture de la très forte croissance des milliardaires dans les années 2010 aux États-Unis, c'est que du point de vue de l'intérêt général, ça n'a rien apporté. Concrètement, la croissance des salaires et des revenus a fortement diminué au cours de cette période. Tous ceux qui continuent de croire à ce discours doivent peaufiner leurs arguments. Quand on voit l'évolution durant cette dernière décennie, c'est difficilement tenable.

**Un participant** - Je ne comprends pas bien les arguments du gouvernement en faveur de la privatisation des aéroports et autres entreprises très rentables : qu'en pensez-vous ?

**Thomas Piketty** - D'un point de vue idéologique, il y a un discours sur l'efficacité supposée de l'entreprise privatisée supérieure à celle de la puissance publique, discours qui, au niveau théorique, pourrait peut-être se justifier. Mais dans beaucoup de secteurs, c'est complètement faux, c'est le mythe de l'efficacité supérieure de l'entreprise privée. On a des secteurs entiers, dans les transports en particulier, où les entreprises publiques ont été beaucoup plus efficaces que les entreprises privées. Par exemple au Royaume Uni, la privatisation des transports ferroviaires n'a pas donné de résultats très probants. Dans le cas des aéroports, il y a beaucoup de discussions concernant la privatisation d'ADP (Aéroport de Paris). Moi-même j'ai signé l'appel pour le référendum qui n'a pour l'instant pas tout à fait le nombre de signataires requis pour être organisé, mais cela aussi montre certainement que ce sont les règles démocratiques et constitutionnelles qui posent problème. Le nombre de signataires requis ne correspond pas du tout à ce qu'on peut attendre d'une mobilisation même importante. Et donc, on doit bien constater une défaillance démocratique à laquelle le gouvernement se garde bien de remédier.

S'agissant des aéroports, moi qui n'en suis pas un spécialiste comme vous l'êtes ici à Toulouse, on voit beaucoup de pays où les aéroports sont restés organisés de façon publique ou avec des régies publiques, et cela fonctionne plutôt très bien, aux États Unis et dans beaucoup d'autres pays. Il y a donc là une surexploitation d'un discours d'efficacité. On a aussi ces mêmes comparaisons à faire dans le domaine de la santé. La santé privée aux USA coûte beaucoup plus cher que la santé publique en Europe, avec des résultats de santé publique et d'espérance de vie qui ne sont absolument pas au rendez-vous. Il y a beaucoup de secteurs où le développement d'une certaine éthique au travail, la limitation de la concurrence, et le développement d'une certaine motivation des personnes qui rendent un service public peut donner d'excellents résultats, comme dans la santé ou l'éducation. Dans l'éducation, ceux qui ont voulu transformer les universités en société par action pour faire des profits sont arrivés à une catastrophe, comme par exemple la Trump University qui a fait faillite dans les années 2000. Les enseignants se comportaient d'une façon tellement contraire à la logique d'apprentissage que cela n'a pas du tout marché, et maintenant, les universités, y compris privées, sont des structures non lucratives.

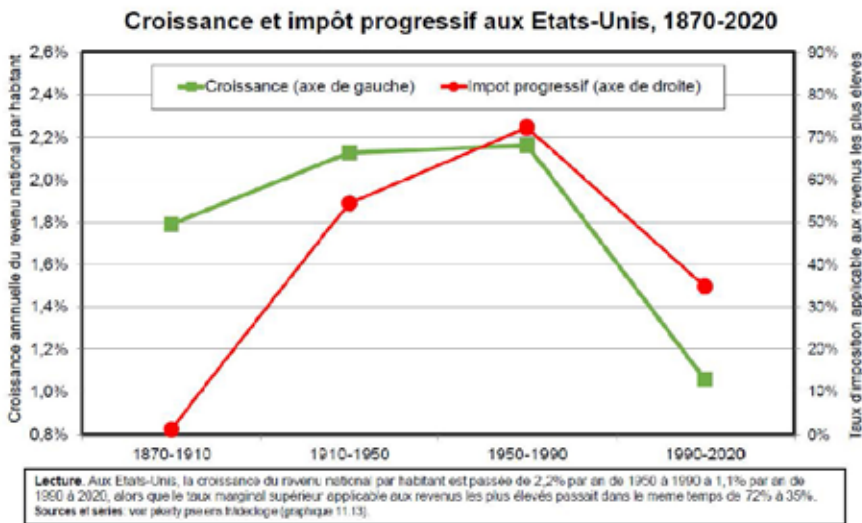
Et pourtant l'idéologie du tout privé reste très forte. Cela peut s'expliquer aussi par une appropriation insuffisante par l'opinion de ces questions ainsi que par les enjeux budgétaires et fiscaux qui sont sous-jacents. Sans être très compliqués, ces problèmes sont suffisamment techniques pour que beaucoup de personnes se perdent dans les milliards et dans le fil des argumentations. Et alors, c'est très tentant pour un gouvernement de vendre des actifs publics. Cela rapporte de l'argent tout de suite, les conséquences négatives ne sont perçues que bien plus tard, cela permet d'éviter de faire payer des impôts tout de suite, ce qui est très populaire immédiatement, et donc la manipulation de l'opinion sur ces questions est très tentante. On a donc besoin d'une plus grande appropriation collective et citoyenne de ces enjeux économiques.

Plus largement, une grande partie de notre désarroi démocratique contemporain vient de cette autonomisation excessive du savoir économique. En partie parce que les économistes, souvent très conservateurs, se sont arrogés un monopole d'expertise qu'en réalité ils ne devraient pas avoir.

Mais c'est aussi de la faute de tous ceux qui les ont laissé faire. Dans le champ des sciences sociales qui est le mien, je pense que, trop souvent, les historiens, les sociologues et les politistes ont abandonné ces questions économiques comme les privatisations. Pourtant il y a une histoire des services publics, et il faut une perspective historique pour bien analyser par exemple les questions de la dette publique. Sur les problèmes européens également, comme la dette publique, il n'y a pratiquement que les économistes qui s'expriment, souvent de façon très conservatrice, mettant en avant la discipline des marchés, les taux d'intérêts, la discipline budgétaire des États, alors qu'on aurait besoin de pistes qui remettent tout cela en perspective historique, et parlent des crises de la dette. Le livre que je viens de faire, c'est aussi un cri en direction de tous mes amis et collègues en sciences sociales (et même les citoyens), pour ne pas laisser ces questions économiques à d'autres. Ce n'est finalement pas très compliqué, même si les économistes cherchent parfois à embrouiller les gens avec l'économétrie pour avoir l'air très scientifiques. Quand on présente mieux les problèmes, avec des graphiques et des récits historiques qu'il faut construire avec soin, on peut arriver à se faire comprendre. Mais si l'opinion ne fait pas cet effort, on a des décisions qui ne sont pas conformes à ce qu'on pourrait souhaiter.

**Un Participant** - Je voudrais savoir ce que vous pensez de la théorie du ruissellement ?

**Thomas Piketty** - Dans toutes les sociétés et à toutes les époques, il est intéressant de voir que les groupes les plus favorisés vont toujours évoquer une forme ou une autre de théorie du ruissellement du genre: « Enrichissez-moi et cela va finir par enrichir les plus pauvres ». Et donc les plus riches ont toujours besoin d'un discours, d'une idéologie, pour justifier leur domination et donner du sens aux inégalités. Et ce sens est souvent en partie hypocrite quoiqu'il y ait aussi parfois un semblant de plausibilité. Comme quand Reagan annonce dans les années 80 qu'il va réduire l'impôt progressif sur les entrepreneurs.



Reagan divise par 2 le taux appliqué aux plus hauts revenus et donne comme justification une augmentation de la croissance économique. Cela aurait pu être plausible. Il y avait beaucoup d'Américains dans les années 80, et encore beaucoup de gens aujourd'hui, pour penser que des taux d'imposition de 70 %, 80 % ou 90 % sont excessifs. Pourtant si on applique ces taux à des niveaux très élevés de revenus, l'expérience historique montre que ce n'est pas vraiment un problème. Bien sûr, en les appliquant à des revenus proches de deux fois le SMIC, cela pourrait être différent. Mais les niveaux de croissance étaient très élevés entre 1950 et 1990 quand il y avait ces taux, et donc la théorie du ruissellement ne paraît pas ici pertinente. Depuis Reagan, la croissance a été divisée par deux alors qu'elle était censée être dynamisée, et donc ceux qui veulent maintenir aujourd'hui cette interprétation de la théorie du ruissellement doivent essayer de la justifier plus

sérieusement. Et ce n'est pas seulement, comme on le dit souvent aujourd'hui, par le nombre de brevets (qui a explosé) que se mesure l'innovation et le dynamisme entrepreneurial. Car beaucoup de brevets ne correspondent pas, bien souvent, à de véritables innovations. Ce qui compte, c'est la croissance de la productivité des salaires et des revenus. Mais il faut bien définir la croissance par rapport aux usages qui sont fait du capital naturel. Quand on parle de la croissance du revenu national, il faut retirer toute la consommation du capital venant des ressources naturelles. C'est la grosse différence avec la croissance du PIB où on oublie de faire cela, ce qui pose de très gros problèmes. La notion de revenu national ne suffit pas à régler tous les problèmes car il faudrait d'autres indicateurs environnementaux concernant les émissions carbone ou les cibles de températures. Et donc ceux qui veulent utiliser la thèse du ruissellement doivent bien dire sur quoi ils se basent.

La version française récente du premier de cordée me laisse un peu rêveur, car il y a un décalage historique entre la France qui se met à supprimer son impôt sur la fortune au moment où les États Unis veulent en introduire un, et au moment où le SPD allemand a remis ça dans son programme il y a quelques semaines, les travaillistes britanniques aussi. Donc on est complètement à contre-temps, ce qui montre une certaine bulle dans laquelle se trouvent certaines personnes. Peut-être faut-il en chercher l'explication dans les règles de financement des partis politiques, puisque, dans le cas évoqué ici, on a vu beaucoup de financements par des Français habitant à l'étranger, ceux-ci étant particulièrement sensibles à cette question de l'impôt sur la fortune. Or, les recettes de cet impôt sur la fortune progressaient très vite avant sa suppression, ce qui vient contredire la thèse de la fuite des capitaux, (l'un des autres arguments utilisés pour justifier cette suppression), et cette mesure ne semble donc pas justifiée.

**Un participant** - Ma question porte sur le contrôle des capitaux : je suis très heureux que vous remettiez au goût du jour cette question, après des décennies de littérature condamnant la répression financière que constituaient ces contrôles des capitaux. Mais j'aimerais savoir quelle est la forme que prendraient les contrôles des capitaux : s'agirait-il juste de la mise en place d'une fiscalité commune des finances internationales, ou de l'interdiction des flux automatiques, investissements directs et portefeuilles tel que c'était le cas après la seconde guerre mondiale ? C'était la grande innovation institutionnelle du système international à cette époque, ce qui a permis une stabilité de l'investissement des firmes, qui ont versé beaucoup moins de dividendes à ce moment-là !

Un autre élément fort de votre ouvrage, c'est que vous ne regardez pas seulement l'idéologie mais aussi les spécificités institutionnelles, le système éducatif, l'impôt sur le revenu... systèmes institutionnels qui me semblent tout à fait importants et liés à cette question de la régulation du système financier. Si l'on prend une courbe de Reinhart et Rogoff, la courbe en U sur la capacité de mobilité des capitaux, elle se superpose totalement à la courbe en U des inégalités de revenus, des versements de dividendes au XX<sup>e</sup> siècle aux États-Unis.

**Thomas Piketty** - Merci pour cette question. Je voudrais dire d'abord que mes propositions (dans le chapitre 17 et dans ce livre en général) ne se veulent pas du tout des propositions parfaitement fermées ou abouties, ni sur cette question ni sur d'autres, mais particulièrement sur cette question.

Il faudrait en fait réécrire complètement différemment les traités qui ont mis en place la libre circulation des capitaux, (en l'occurrence le traité de Maastricht de 1992) et il y aurait beaucoup de sections à rajouter. Nous avons publié en 2017, avec des collègues juristes ou politistes, (Stéphanie Hennette, Antoine Vauchez, Guillaume Sacriste, Manon Bouju, Anne-Laure Delattre et beaucoup d'autres...) un projet de traité de démocratisation de l'Europe<sup>3</sup>, (ce projet est en ligne à l'adresse [tdem.eu](http://tdem.eu)). Il est très centré sur les questions de justice fiscale, d'impôt progressif sur le carbone, d'impôt progressif sur le patrimoine, de budget pour la transition écologique. Mais il est très faible sur les questions financières, je le reconnais.

<sup>3</sup> *Pour un traité de démocratisation de l'Europe*, par Stéphanie Hennette, Thomas Piketty, Guillaume Sacriste, Antoine Vauchez. Documents / Politique / Ed du Seuil, mars 2017, et *L'Europe, c'est possible !*, par Manon Bouju, Lucas Chancel, Anne-Laure Delattre, Stéphanie Hennette, Thomas Piketty, Guillaume Sacriste, Antoine Vauchez. Documents / Essais / Ed. du Seuil, mai 2019.

Il y a des éléments de meilleur contrôle de la Banque Centrale Européenne, il y a quelques éléments de mutualisation de la Dette Publique, mais c'est très insuffisant. Et en particulier, il n'y a pas dans ce projet ce que j'essaie de développer un peu plus sur la libre circulation des capitaux. Et c'est quelque chose qu'il va falloir faire, qu'il va falloir écrire. Cela demande des compétences, ce n'est pas quelque chose que je pourrais faire tout seul, mais je suis heureux de participer à ce genre d'aventure collective. Et ce projet de démocratisation de l'Europe que nous avons mis sur la table, nous l'avons toujours décrit comme un projet en cours, qui contient peut-être 5 % ou 10 %, ou 20 % de ce qu'il faudrait faire pour une reconstruction complète des Traités européens, qui pourrait être utilisé par les pays qui sont prêts à sortir des traités existants et à proposer un cadre nouveau.

Alors, pour répondre à votre question : est-ce qu'il faut plutôt viser une fiscalité commune ou la régulation de certains flux financiers, je dirais que ce sont les deux en même temps. Mais il est vrai que la libre circulation des capitaux pose des problèmes à la fois pour la mise en place d'une justice fiscale, mais aussi en termes de régulation financière et d'instabilité financière. Donc il y a les deux dimensions à prendre en compte.

Je cite dans mon livre des travaux de chercheurs, en particulier un livre très intéressant de la professeure de droit allemande Katharina Pistor, (basée à Columbia) *The Code of Capital*<sup>4</sup>, que j'aime beaucoup et qui contient des passages passionnants sur la façon dont ont été négociés les articles du traité de Maastricht sur la libre circulation des capitaux. Il montre à quel point ces traités pourraient être écrits différemment. C'est cela qui est important. Ce n'est pas « Voilà, on envoie tout promener et il n'y a rien à la place ». Bien sûr que si, il y a des alternatives que l'on peut mettre à la place.

Aujourd'hui on traite ces questions-là de façon tangentielle, en particulier au niveau de l'OCDE, qui a développé depuis la crise financière de 2008 des groupes de travail, notamment sur les échanges automatiques d'informations bancaires. Ils peuvent donner l'impression de répondre en partie aux insuffisances des traités : effectivement, l'un des gros problèmes du traité de libre circulation des capitaux des années 1980 est qu'il ne prévoit aucun échange automatique d'informations. Cela crée un droit sacré à la dissimulation : vous faites fortune dans un pays en vous appuyant sur les infrastructures de ce pays, sur son système éducatif, et après, hop ! Vous appuyez sur un bouton, vous transférez les avoirs dans un autre pays et il n'y a aucune possibilité pour les administrations des différents pays de savoir où est passé l'argent et de pouvoir l'imposer. Alors, 30 ans plus tard, les responsables vous disent « Ah, c'est ballot, on ne sait plus où est passé l'argent, on va être obligé de faire payer les classes moyennes et les classes populaires parce les riches sont partis et qu'on n'a pas compris ».

Pourtant, cela n'est pas tombé du ciel, c'est que l'on a mis en place un système légal extrêmement sophistiqué permettant de fait d'échapper à la loi commune, et ensuite on s'étonne de ses conséquences ! Et le niveau d'impunité, de croyance dans le fait que tout cela ne changerait jamais est tel que nous avons eu un ministre des Finances en France, lequel était quand même chargé normalement de faire payer les impôts au reste des Français, qui avait un compte en Suisse et pensait que l'information ne serait jamais transmise. Et de fait, si des journalistes n'avaient pas été chercher l'information, celle-ci n'aurait jamais été transmise. Cela dit quand même quelque chose sur le degré d'impunité et le sentiment que tout cela est totalement intangible.

Et donc, par rapport à tout cela, les projets de l'OCDE sont très insuffisants parce que, s'il des accords pour les transmissions automatiques d'informations bancaires entre les pays de l'OCDE, en réalité cela reste vraiment sur la base du volontariat. En fait l'OCDE n'a pas le pouvoir d'imposer quoi que ce soit aux pays. Et donc il y a des pays qui veulent être là et font semblant d'être dans la discussion pour ne pas être montrés du doigt, mais au moment d'infliger vraiment des sanctions pour appliquer cela, ils ne font rien...

<sup>4</sup> Katharina Pistor, *The code of Capital, how the law creates Wealth and Inequality*, Princeton University Press, mai 2019.

Donc il faudra réécrire ces traités, car cela est directement au cœur des traités européens, et notamment du traité de Maastricht de 1992, qui ensuite a été réintégré dans les traités de l'institution de l'Union Européenne, dans le cadre du traité d'Amsterdam. Et il va falloir revenir sur ces articles qui donnent la possibilité de transférer des capitaux d'un pays à l'autre : il faudra que ceci soit conditionné, de façon beaucoup plus stricte, à des éléments minimaux de fiscalité commune, et de transmission automatique d'informations avec des sanctions fortes en cas de dissimulation.

S'il y a transmission automatique d'informations, mais qu'il n'y a pas un système de vérifications et de sanctions, et de fin de la circulation des capitaux pour les pays qui ne respecteraient pas, et si les sanctions ne sont pas vérifiables, tout cela est complètement inutile.

Alors j'en parle un peu plus longuement dans le livre, mais il n'y a pas encore de projet vraiment écrit qui soit proposé, ni de méthode définie pour réécrire ces traités. Cela demande certaines compétences qu'il faudrait rassembler, mais je pense que c'est un projet à lancer, et Katharina Pistor d'ailleurs est elle aussi très intéressée par cette perspective. Quant à moi, j'essaie de montrer qu'il peut y avoir des perspectives positives pour se réapproprier ces traités internationaux qui organisent la mondialisation au niveau européen et au niveau plus général, ce qui demande des compétences juridiques, politiques, économiques et qui peuvent permettre de dresser des perspectives positives sur ces questions.

**Un participant** - Je voudrais revenir sur les perspectives positives présentées dans votre dernière planche « dépasser le capitalisme » pour en donner une idée. A mon sens, dans les propositions que vous faites, vous aménagez les taux de restitution mais vous ne voulez pas remettre en cause, vous ne dépassez pas le capitalisme en tant que rapport social et économique dans la production. Alors vous dites quand même « il faut faire circuler le pouvoir », et vous faites l'éloge de mécanismes de production non capitaliste, celui de la Santé et celui des Universités, où le pouvoir n'est pas confisqué, puisqu'à l'origine il était paritaire. Est-ce vous estimez qu'il serait judicieux de pouvoir étendre ce mécanisme de production non capitaliste à davantage de secteurs de la société ?

**Thomas Piketty** - Je vais vous répondre effectivement sur la façon dont j'envisage dans le livre le dépassement du Capitalisme et de la propriété privée.

En gros il y a trois approches, complémentaires les unes des autres qui sont la propriété publique, la propriété sociale, la propriété temporaire.

**La propriété publique**, nous l'avons un peu évoquée, et je suis d'accord avec vous qu'il peut y avoir une extension des domaines qui sont organisés de cette façon-là. En même temps cela ne va pas inclure 100 % de l'activité économique, je pense qu'il y a beaucoup de secteurs qui ne peuvent pas être publics. On a besoin de petites unités de production que l'on ne va pas rendre entièrement publiques, on a besoin d'une diversité d'initiatives individuelles, et on a besoin d'une très grande décentralisation.

Et donc, à côté de ce secteur public, je propose dans le livre ce que j'y appelle la « propriété sociale et temporaire », qui est constitué de deux éléments différents.

**La propriété sociale**, c'est l'idée de partir de ce qui a été fait en termes d'expériences de Sociétés Coopératives, d'expériences de partage du pouvoir entre salariés et actionnaires. Par exemple, dans le cadre de la cogestion germanique, les représentants des salariés ont 50 % des droits de vote dans les conseils d'administration, mais cela ne s'applique qu'aux très grandes entreprises. En Suède c'est 35 % des droits de vote, et cela s'applique dès les plus petites entreprises.

Ce que je propose dans le chapitre 17 là-dessus va plus loin : avoir 50 % de droits de vote pour les salariés, y compris dans les plus petites entreprises, et par ailleurs, dans les 50 % de droits de votes détenus par les actionnaires, plafonner les droits de vote qu'un actionnaire individuel peut détenir, dès lors que la société dépasse une certaine taille. Par exemple, plafonner à 10 % si la société comprend plus de 50 ou 100 salariés.

Par exemple, dans une toute petite entreprise dont le fondateur a mis 30000 € pour créer un restaurant et qui embauche deux salariés, dans le système que je propose, le fondateur continuerait à détenir la majorité des droits de vote. Les trois salariés : le fondateur et les deux salariés se partageraient



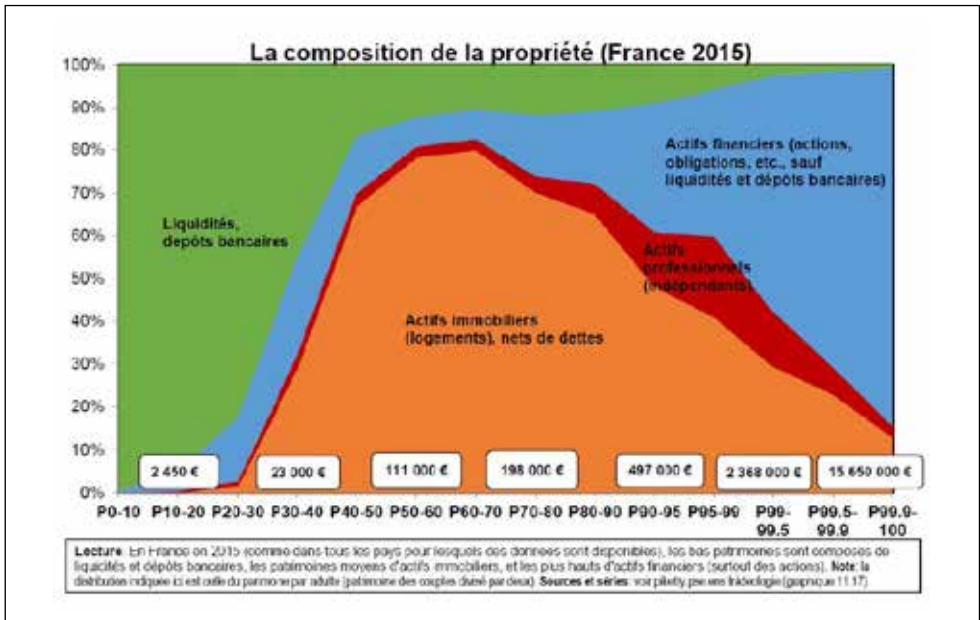
50 % des droits de vote et il y aurait 50 % des droits de vote pour le fondateur. Mais dans le schéma que je propose, dès lors que le capital augmenterait en taille et que le nombre de salariés augmenterait lui aussi, le fondateur qui a apporté la majorité ou la totalité du capital, devrait partager le pouvoir très vite. Donc dans les toutes petites entreprises, le fondateur garderait un peu plus de pouvoir que dans les plus grandes et je pense que c'est souhaitable car peut-être que les salariés qu'il a embauchés la veille ont eux-mêmes un projet qui va les amener à économiser pour leur propre projet de création d'une structure de diverse nature dans les années qui suivent.

Donc je pense que la petite propriété privée, si elle est équilibrée par la participation réelle et effective des salariés aux prises de décision, et si on ne concentre pas les pouvoirs sur une seule personne dès lors que la société devient plus importante en taille, la petite propriété privée peut faire partie d'un idéal d'émancipation et non pas d'aliénation, en permettant à des subjectivités individuelles et à des projets personnels de s'exprimer, mais en limitant fortement les possibilités d'accumulation et de concentration du pouvoir.

Un autre moyen d'y arriver, c'est ce que j'appelle la propriété temporaire, grâce à un impôt sur la propriété très progressif, très réduit pour les petites détentions, et très élevé pour les grosses propriétés.

| La circulation de la propriété et l'impôt progressif  |  |   |                           |
|---|--|---|---------------------------|
| <b>Impôt progressif sur la propriété (financement de la dotation en capital versée à chaque jeune adulte)</b>   |  | <b>Impôt progressif sur le revenu (financement du revenu de base et de l'Etat social et écologique)</b> |                           |
| Multiples du patrimoine moyen   | Impôt annuel sur la propriété (taux effectif d'imposition) | Impôt sur les successions (taux effectif d'imposition)  | Multiples du revenu moyen |
| 0,5   | 0,1%   | 5%  | 10%                       |
| 2   | 1%   | 20%   | 40%                       |
| 5   | 2%   | 50%   | 50%                       |
| 10  | 5%   | 60%   | 60%                       |
| 100   | 10%  | 70%   | 70%                       |
| 1000  | 60%  | 80%   | 80%                       |
| 10000   | 60%  | 90%   | 90%                       |
| <p><b>Lecture.</b> Le système fiscal proposé comprend un impôt progressif sur la propriété (impôt annuel et impôt successoral) finançant une dotation en capital à chaque jeune adulte et un impôt progressif sur le revenu (y compris cotisations sociales et taxe progressive sur les émissions carbone) finançant le revenu de base et l'Etat social et écologique (santé, éducation, retraites, chômage, énergie, etc.). Ce système de circulation de propriété est l'un des éléments constitutifs du socialisme participatif, avec le partage des droits de vote à 50-50 entre représentants des salariés et actionnaires dans les entreprises. <b>Note:</b> dans l'exemple donné ici, l'impôt progressif sur la propriété pèserait environ 5% du revenu national (permettant de financer une dotation en capital équivalente à 60% du patrimoine moyen versée à 25 ans) et l'impôt progressif sur le revenu environ 46% du revenu national (permettant de financer un revenu de base annuel équivalent à 60% du revenu moyen après impôt, à hauteur de 5% du revenu national, effectif social et écologique à hauteur de 90% du revenu national). Sources: voir tableau par ems (Monographie Tableau 17.1).</p> |  |   |                           |

Vous pouvez voir les taux que je propose dans le barème ci-dessus, qui a fait beaucoup hurler certaines personnes, mais qui n'est qu'une proposition. Je propose en réalité 90 % pour ceux qui ont 10000 fois le patrimoine moyen, soit quelques milliards d'euros. Mais après paiement de l'impôt, il leur restera encore quelques centaines de millions d'euros, ce qui permet de voir venir. Mais la fois suivante ils auront encore un bon coup de rabot de 60 % qui finira par ramener leur fortune vers 10 millions d'euros. Le système est conçu pour que tout le monde puisse accéder à un patrimoine correct, en finançant 120 000 euros pour tout le monde dès l'âge de 25 ans. La répartition moyenne du patrimoine suivant le niveau de fortune en France vous est présentée ci-dessous.



Le patrimoine moyen par adulte est aujourd'hui de 200 000 €, mais le patrimoine médian n'est que de 100 000 € environ (soit 200 000 € pour un couple). La moitié des gens ont moins de 100 000 €, et pour les moins riches c'est très peu, parfois moins d'un mois de salaire d'avance, (et les personnes en voie d'accès à la propriété avec un emprunt sur le dos n'ont souvent qu'un patrimoine net très faible!). 120 000 € de dotation à 25 ans, cela fait une grosse différence pour acquérir un logement, ou monter son entreprise, ou pour avoir un statut professionnel permettant de prendre quelques risques... J'ai eu des réactions très alarmistes sur cette proposition dans une certaine presse financière, comme les Échos par exemple, ou l'Opinion, un quotidien en ligne qui se présente comme un quotidien libéral, qui m'a posé des questions hallucinantes (et qui sont révélatrices de ceux qui les posent!) « Quand même, ces jeunes des classes moyennes et populaires, si vous leur donnez tant d'argent, ils vont perdre toute incitation au travail. Et puis d'abord ils ne vont pas savoir quoi en faire, il faudra mettre des limites à ce qu'ils peuvent en faire! » Mais les mêmes n'ont aucune inquiétude quand ils voient des jeunes hériter de dizaines de millions, il n'y a pas besoin de les contenir. C'est là qu'on voit que c'est un libéralisme à deux vitesses: l'étendard du libéralisme est très élitiste, et c'est la liberté de ceux qui vont hériter de grosses fortunes. Et ça rappelle Tocqueville qui, au XIX<sup>e</sup> siècle, considérait que les esclaves affranchis devraient rembourser à leurs anciens maîtres pendant 20 ou 30 ans, pour apprendre lentement la liberté: le libéralisme est parfois instrumentalisé de façon étrange.

140

En tout cas, pour revenir à mes propositions, elles conduisent à une société très différente de celle qui existe aujourd'hui: on y retrouvera des millions de petits propriétaires privés, avec des patrimoines de l'ordre de quelques centaines de milliers d'euros, avec certaines personnes qui pourraient accumuler quelques millions, voire quelques dizaines de millions d'euros, mais cela ne durerait pas longtemps, car ce système permet de rebrasser les fortunes et de faire circuler très rapidement les patrimoines. Et avec la limitation des droits de vote, les équilibres de pouvoir (qui sont fondamentaux dans les rapports sociaux autour de la propriété) sont remis en question: si les droits de vote des actionnaires individuels sont plafonnés à 10 % par personne dans les grandes entreprises, cela veut dire qu'une personne qui a acquis à 30 ans une fortune considérable ne va pas pouvoir conserver longtemps le pouvoir et le droit d'être la seule personne à pouvoir décider à 50 ans, à 70 ans, à 90 ans, de comment organiser le travail dans une entreprise qui dispose de dizaines de milliers de salariés. Il peut éventuellement conserver 10 % des droits de vote, ce qui lui permettra de continuer d'avoir une certaine influence, mais pas tous les droits. C'est le cas typique de Mark Zuckerberg: est-il rationnel pour la planète qu'il continue d'avoir 100 % des droits de

vote pour décider comment réguler Facebook jusqu'à ce qu'il ait 90 ans! Les questions à régler au niveau de ces grandes entreprises sont tellement complexes (sans se limiter au cas Facebook) qu'une personne seule ne peut pas concentrer tout le pouvoir. Ce que je propose (et qui n'est pas fermé) est donc un modèle démocratique de circulation du pouvoir, qui est un peu plus qu'un aménagement du système existant de propriété permanente et sans limite tel qu'il a existé jusqu'ici, mais en constitue une remise en cause radicale.

**Une participante** - Vous proposez essentiellement des mesures d'imposition progressive plus forte, avec des taux pouvant atteindre 90 % sur les tranches supérieures (y compris pour le capital). Comment les mettre en œuvre, et quelle utilisation de ces ressources financières pour réduire les inégalités? Pour financer vos 120 000 €, par exemple?

**Thomas Piketty** - C'est bien cet impôt progressif qui doit financer cette dotation, en sachant que la tranche d'impôt à 90 % sur la fortune ne rapportera vite plus grand-chose, car on va faire disparaître les milliardaires avec un tel impôt. Mais c'est la partie du barème qui concerne les fortunes moyennes (de quelques dizaines de millions d'euros) qui permettra de financer cette dotation. On s'est beaucoup focalisé sur l'impôt sur la fortune, car il s'en prenait aux riches et que c'était donc spectaculaire. Mais pourtant en France (comme dans de nombreux autres pays européens), le principal impôt sur le patrimoine, c'est la taxe foncière, qui rapporte près de 40 milliards d'euros, et qui est très injuste dans son fonctionnement: si vous possédez un appartement qui vaut 300 000 euros, vous ne paierez pas plus de taxe foncière que celui qui a pris un emprunt de 290 000 € (qu'il va rembourser progressivement) pour acheter un appartement équivalent... mais qui ne possède effectivement que 10 000 € de patrimoine net! Et la même taxe si vous avez 3 millions d'euros de portefeuille financier! C'est que cet impôt provient de la révolution française, dans une ambiance où on ne voulait quand même pas trop remettre en cause la propriété privée... et que les portefeuilles financiers n'existaient pratiquement pas alors. L'impôt sur la fortune tel qu'il existait contribuait à réduire cette anomalie mais il a été supprimé avec des arguments douteux, et on se retrouve aujourd'hui avec des situations aberrantes: par exemple, quelqu'un qui a 2 millions d'euros et va les utiliser pour construire un immeuble va payer la taxe foncière et l'impôt sur la fortune immobilière, tout en créant de l'activité en France, alors que s'il les place dans un fonds financier à l'autre bout du monde il ne paiera ni taxe foncière ni impôt sur la fortune immobilière, et il n'aura créé aucun emploi, aucune activité en France! Cela donne à réfléchir sur la validité des arguments utilisés pour justifier la politique fiscale de ce gouvernement, et cela donne à penser que la véritable raison était de trouver un moyen d'exonérer les actifs financiers (qui représentent la plus grande part des patrimoines) sans qu'on s'en rende compte. Le système que je propose rendrait progressive la taxe foncière, en la réduisant pour tous ceux qui sont endettés et en réalité ne possèdent rien d'autre qu'une dette, et en l'augmentant pour ceux qui n'ont plus d'emprunt, et qui parfois ont plusieurs résidences et un portefeuille financier... Et les recettes supplémentaires générées par cette nouvelle imposition, s'ajoutant à un impôt sur les successions plus élevé, permettraient de financer la dotation de 120 000 € pour les jeunes adultes que je propose.

*Toulouse, amphi Cujas de Sciences-PO, le 20 novembre 2019*